

**Prospectus simplifié**
**daté du 30 juin 2017**

	<b>Types de parts disponibles ♦</b>
Fonds marché monétaire Marquest	A, F
Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés*)	A, F
Fonds d'obligations canadiennes Marquest	A, F
Fonds canadien de revenu fixe Marquest	A, F
Fonds à versement mensuel Marquest	A, F
Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés*)	A, F
Fonds équilibré mondial Marquest	A, F
Fonds américain de croissance des dividendes Marquest	A, F
Fonds américain de croissance des dividendes Marquest (catégorie de sociétés*)	A, F
Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest	A, F
Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés*)	A, F
Fonds de petites sociétés Marquest	A, F
Fonds de ressources canadien Marquest	A, F
Fonds de ressources canadien Marquest (catégorie de sociétés*)	A, F

\* Tous les Fonds « catégorie de sociétés » sont une série d'actions de Fonds de catégorie de sociétés Marquest Ltée, laquelle est une société de placement à capital variable.

♦ La mention « Types de parts disponibles » indique la « catégorie » de parts disponibles pour les fonds de fiducies d'investissement à participation unitaire et les « séries » d'actions disponibles pour les fonds de catégories de sociétés.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les fonds et les valeurs mobilières des fonds offerts dans le cadre de cette notice annuelle ne sont pas inscrites auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ces valeurs mobilières ne peuvent être vendues aux États-Unis qu'en vertu de dispenses d'inscription.

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME? .....	2
MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS MARQUEST .....	6
ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS.....	8
SERVICES FACULTATIFS .....	13
FRAIS .....	14
RÉMUNÉRATION DU COURTIER .....	17
RÉMUNÉRATION DU COURTIER VERSÉE À L'AIDE DES FRAIS DE GESTION .....	19
INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS .....	19
QUELS SONT VOS DROITS?.....	22
RENSEIGNEMENTS PROPRES À CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT .....	22
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE MARQUEST.....	26
FONDS DE REVENU À COURT TERME MARQUEST (CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS).....	28
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES MARQUEST.....	30
FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE MARQUEST .....	33
FONDS À VERSEMENT MENSUEL MARQUEST .....	36
FONDS À VERSEMENT MENSUEL MARQUEST (CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS).....	39
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL MARQUEST .....	41
FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES MARQUEST .....	44
FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES MARQUEST (CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS).....	46
FONDS D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES PLUS MARQUEST.....	48
FONDS D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES PLUS MARQUEST (CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS).....	51
FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MARQUEST.....	54
FONDS DE RESSOURCES CANADIEN MARQUEST.....	57
FONDS DE RESSOURCES CANADIEN MARQUEST (CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS).....	60

## INTRODUCTION

Dans le présent document,

**action** désigne une action émise par un Fonds de société.

**Autres titres** désigne les titres autres que les Titres constitutifs compris dans le portefeuille d'un Fonds.

**catégorie** désigne une catégorie de parts d'un Fonds en fiducie.

**dividendes** désigne les dividendes ordinaires et les « dividendes admissibles » (au sens de la *Loi de l'impôt* (Canada)).

**Fonds** comprend tout Fonds en fiducie et tout Fonds de société.

**Fonds de société** désigne l'un ou l'autre des Fonds suivants : Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés), Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés), Fonds américain de croissance des dividendes Marquest (catégorie de sociétés), Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés) et Fonds de ressources canadien Marquest (catégorie de sociétés); et les **Fonds de société** désignent, selon le contexte, tous les Fonds de société ou certains d'entre eux.

**Fonds en fiducie** désigne l'un ou l'autre des Fonds suivants : Fonds marché monétaire Marquest, Fonds d'obligations canadiennes Marquest, Fonds canadien de revenu fixe Marquest, Fonds à versement mensuel Marquest, Fonds équilibré mondial Marquest, Fonds américain de croissance des dividendes Marquest, Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest, Fonds de petites sociétés Marquest et Fonds de ressources canadien Marquest; et les **Fonds en fiducie** désignent, selon le contexte, tous les Fonds en fiducie ou certains d'entre eux.

**nous, notre, nos et le gestionnaire** désignent Marquest Gestion d'actifs inc.

**part** désigne une part de toute catégorie émise par un Fonds en fiducie.

**série** désigne une série d'actions de la Société de fonds.

**Société de fonds** désigne Fonds de catégorie de sociétés Marquest Ltée.

**Titres constitutifs** désigne, relativement à un Fonds, les titres des émetteurs compris dans le portefeuille ou, s'il y a lieu, de l'indice que le Fonds cherche à répliquer.

Le présent document renferme des renseignements importants qui ont été choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement dans les Fonds et à comprendre vos droits à titre d'épargnant.

Le document est divisé en deux parties. La première, des pages 1 à 22, présente de l'information générale sur tous les Fonds et la seconde, des pages 22 à 61, présente des renseignements propres à chaque Fonds.

Des renseignements additionnels sur chacun des Fonds peuvent être obtenus en consultant les documents suivants :

- la notice annuelle;
- l'aperçu des Fonds le plus récemment déposé;
- les derniers états financiers annuels qui ont été déposés;
- les états financiers intermédiaires déposés après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds ayant été déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds ayant été déposé après un rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, c'est-à-dire qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils avaient été reproduits dans ce document. Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents en communiquant avec nous par téléphone au 1-888-964-3533 ou par courriel à l'adresse suivante : [clientservices@marquest.ca](mailto:clientservices@marquest.ca), ou encore en vous adressant à votre conseiller financier. On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?

### Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif ou OPC est un groupement de placements effectués pour le compte d'un ensemble de particuliers dont les objectifs de placement sont semblables. Cet argent mis en commun est géré par un conseiller en valeurs professionnel qui choisit les placements appropriés – actions, obligations, bons du Trésor, parts d'autres organismes de placement collectif, par exemple – en fonction des objectifs de placement établis pour le Fonds. Lorsqu'un Fonds investit dans un autre de nos Fonds, les frais de gestion ne sont pas facturés en double.

Lorsque vous investissez dans un organisme de placement collectif, vous obtenez des parts de l'organisme de placement collectif ou des actions de la société de placement à capital variable. Vous réalisez la valeur de votre placement lorsque vous revendez vos parts ou vos actions au Fonds, ce que l'on appelle communément un rachat. Dans certains cas exceptionnels, nous pouvons suspendre votre droit de faire racheter des parts ou des actions. Veuillez consulter la rubrique « Comment puis-je vendre mes parts ou mes actions? » à la page 11.

Chaque personne qui investit dans un organisme de placement collectif se voit attribuer une partie du revenu, des dépenses et des gains et pertes de placement du fonds, et ce, au prorata du nombre de parts ou d'actions qu'elle détient.

### Comment les organismes de placement collectif sont-ils organisés?

Les organismes de placement collectif sont organisés en fiducies, comme c'est le cas pour les Fonds en fiducie, ou en sociétés comme c'est le cas pour la Société de fonds. Les différences existant entre une fiducie de fonds commun de placement et une société de placement à capital variable peuvent être résumées comme suit :

- Vous achetez des « parts » d'une fiducie de fonds commun de placement et des « actions » d'une société de placement à capital variable. Les parts et les actions confèrent chacune un droit de propriété.
- Si une société de placement à capital variable a plus d'un objectif de placement, chacun de ces objectifs de placement est représenté par une catégorie ou une série distincte d'actions. Dans notre cas, chaque Fonds de société possède son propre objectif de placement et fonctionne comme un organisme de placement collectif distinct. Selon le mode d'acquisition choisi, chaque Fonds de société peut émettre des actions d'une série ou de plusieurs séries additionnelles. À titre comparatif, chaque fiducie de fonds commun de placement a un objectif de placement.
- Si vous souhaitez changer votre placement d'un Fonds de société à un autre Fonds de société, vous pouvez substituer vos actions de la catégorie que vous détenez actuellement à des actions d'une autre catégorie avec le type d'objectif de placement que vous recherchez. Cependant, une substitution d'un Fonds de société à un autre Fonds de société sera considéré aux fins fiscales comme étant une disposition à la juste valeur marchande, ce qui entraînera un gain ou une perte en capital. Cela ne s'appliquera généralement pas à des reclassements entre différentes séries d'actions du Fonds de société. Si vous passez d'un Fonds en fiducie à un autre Fonds en fiducie ou d'un Fonds en fiducie à un Fonds de société, aux fins fiscales, il s'agit là d'une vente et le porteur sera réputé avoir reçu un produit égal à la juste valeur marchande des parts du Fonds en fiducie concerné, ce qui entraînera un gain ou une perte en capital.
- Aux fins fiscales, peu importe le nombre de catégories ou de séries qu'elle offre, la société de placement à capital variable est une entité et un contribuable uniques. Pour déterminer l'impôt à payer, elle doit consolider le revenu, les gains en capital, les dépenses et les pertes en capital de tous les placements effectués pour toutes les catégories et toutes les séries. Par exemple, les gains en capital d'une série peuvent compenser les pertes d'une autre série. Quant aux fiducies de fonds commun de placement, les pertes en capital d'un fonds en fiducie ne peuvent être compensées par les gains en capital d'un autre fonds en fiducie. Chaque Fonds en fiducie est un contribuable distinct.
- Une société de placement à capital variable verse des dividendes, alors qu'une fiducie de fonds commun de placement effectue des distributions. Une société de placement à capital variable peut verser des dividendes sur les gains en capital. Si elle verse des dividendes sur les gains en capital, la société de placement à capital variable devra payer de l'impôt sur toutes ses sources de revenu, sauf les gains en capital. C'est pourquoi l'objectif de placement des séries d'une société de placement à capital variable vise habituellement la croissance du capital et non du revenu. Dans la mesure où elle distribue son revenu imposable net aux porteurs de parts, une fiducie de fonds commun de placement ne

paiera aucun impôt sur tout revenu ou gain en capital. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs » à la page 19.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?**

On entend par risque la volatilité du prix d'une part ou d'une action d'un Fonds. Un Fonds dont le prix des parts ou des actions est soumis à des mouvements marqués est considéré plus volatil ou risqué qu'un Fonds dont le prix varie peu. De la même façon, le Fonds dont le prix des parts ou des actions change tous les jours est considéré plus volatil ou risqué qu'un Fonds dont le prix est plutôt stable.

Les organismes de placement collectif détiennent plusieurs types de placements différents, selon leurs objectifs de placement. Le risque d'un placement dans un Fonds est directement lié au risque associé aux placements qu'effectue ce dernier. La valeur de ces placements varie d'un jour à l'autre selon la fluctuation des taux d'intérêt et de change, la conjoncture économique, les mouvements boursiers et les événements précis touchant les entreprises. Par conséquent, le prix d'un Fonds peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

#### ***Description de certains des risques les plus communément associés aux organismes de placement collectif***

**Risque lié aux titres adossés à des créances et aux titres adossés à des créances hypothécaires** – Les titres adossés à des créances mobilières sont des titres de créances adossés à un portefeuille de prêts à la consommation ou commerciaux. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont une forme de titres adossés à des créances adossés à un portefeuille de prêts garantis par des hypothèques sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. La valeur de ces titres est fondée sur le risque de défaillance perçu dans les groupes de prêts ou d'hypothèques sous-jacents. Un changement dans la conjoncture ou dans les marchés des capitaux peut influencer sur le taux de défaillance réel enregistré dans un groupe, diminuant considérablement la valeur du titre.

**Risque lié aux modifications des politiques en matière de dividendes** – Les dividendes découlant de la détention d'actions ne sont pas d'un montant fixe, mais sont plutôt déclarés par le conseil d'administration d'un émetteur, à sa discrétion. Rien ne garantit que les émetteurs des actions dans lesquelles un Fonds investit déclareront des dividendes dans l'avenir, ou que les dividendes qui pourraient être déclarés demeureront au même taux que présentement ou qu'ils augmenteront dans l'avenir.

**Risque lié aux catégories des titres** – Les OPC dont la structure comprend plusieurs catégories comptabilisent de façon distincte les frais de chaque catégorie. Si un fonds ne peut acquitter les frais d'une catégorie au moyen de la part proportionnelle de l'actif du fonds de cette catégorie, le fonds pourrait être tenu d'acquitter ces frais à l'aide de la part proportionnelle de l'actif du Fonds des autres catégories, ce qui pourrait réduire le rendement des autres catégories.

**Risque lié aux prix des marchandises** – La valeur des OPC dont les placements sont fondés sur des marchandises, comme le pétrole et le gaz naturel, sera affectée par les variations de prix de ces marchandises, lesquels peuvent fluctuer de manière importante en peu de temps.

**Risque lié au crédit** – Ce risque vise les OPC qui investissent dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe (y compris des titres adossés à des créances, qui sont des titres de créance adossés à un ensemble de prêts personnels ou commerciaux mis en commun). Cela signifie que la valeur de ces titres dépend en partie de la capacité des emprunteurs à rembourser toutes les sommes dues à leurs prêteurs. Des agences spécialisées notent les titres de créance émis par des sociétés, des gouvernements et des entités à objectif déterminé (comme les entités qui émettent des titres adossés à des créances), et évaluent la solvabilité des émetteurs. La révision à la baisse de la note d'un émetteur ou toute autre nouvelle défavorable relative à un émetteur peut avoir une incidence sur la valeur marchande d'un titre de créance. D'autres facteurs peuvent aussi avoir une incidence sur la valeur marchande d'un titre de créance, comme un changement dans la perception du marché à l'égard de la solvabilité du titre, des parties qui participent à la création du titre et des actifs sous-jacents, le cas échéant. Les titres de créance dont la note est faible ou pour lesquels il n'existe aucune note offrent généralement un meilleur rendement que les titres de créance dont la note est plus élevée, mais risquent de subir des pertes importantes. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés dont le risque de crédit est plus élevé sont généralement plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme.

**Risque lié à la concentration** – Les OPC qui concentrent leurs placements dans un nombre relativement faible de titres, dans certains secteurs ou types de placement particuliers, ou dans des régions ou des pays spécifiques sont sujets à une plus

grande volatilité, puisque la valeur du portefeuille du fonds fluctue davantage lorsque la valeur marchande de ces titres, secteurs, régions ou pays est elle-même modifiée.

**Risque de change** – Les OPC qui investissent dans des titres libellés en une autre monnaie que le dollar canadien peuvent être soumis au risque de change. Cela signifie que la valeur des titres libellés en devises fluctue en fonction du rapport entre la valeur du dollar canadien et la valeur de la devise du titre. Par exemple, la valeur d'un placement dans une société américaine peut baisser si le dollar américain baisse par rapport au dollar canadien. Pour réduire le risque de change, un OPC peut tenter de « couvrir » sa vulnérabilité. L'OPC couvre ou réduit ses risques à l'aide d'instruments dérivés qui lui permettent de bloquer ou de garantir, pour l'avenir, un taux de change.

**Risque lié aux instruments dérivés** – Les OPC qui investissent dans des instruments dérivés peuvent être soumis au risque lié aux instruments dérivés. La valeur de ce type de placement est fondée sur celle d'autres titres ou sur la fluctuation des taux d'intérêt ou de change, ou en est dérivée. Les instruments dérivés peuvent servir à réduire le coût des opérations, à augmenter la liquidité, à profiter de la baisse des marchés financiers et à couvrir le risque lié à la volatilité de certains titres ou aux taux d'intérêt ou aux taux de change. Le recours aux instruments dérivés comporte toutefois certains risques. Les stratégies de couverture ne réussissent pas toujours et peuvent réduire les gains d'un OPC. De plus, il peut arriver qu'un OPC ne soit pas en mesure de fermer une position sur un instrument dérivé au moment où il le voudrait. Si tel est le cas, l'OPC pourrait être incapable de réaliser des profits ou de limiter ses pertes avant l'expiration de l'instrument dérivé. En outre, un OPC est soumis au risque que l'autre partie au contrat relatif à l'instrument dérivé ne réalise pas l'opération comme prévu.

*Recours aux options* – Une option est un type d'instrument dérivé. Les options peuvent être utilisées pour couvrir un risque, tel que décrit ci-dessus. Les Fonds pourraient vendre des options d'achat couvertes et des options de vente couvertes par des liquidités pour les titres qu'ils détiennent. Le recours aux options peut également limiter ou réduire les rendements totaux d'un Fonds si nos attentes concernant les événements futurs ou la situation du marché s'avèrent inexactes. Un Fonds demeure soumis à tous les risques associés à ses positions dans des placements, advenant une baisse du cours des titres détenus dans son portefeuille. Les bourses peuvent également suspendre la négociation des options lorsque les marchés sont volatils.

*Traitement fiscal des options* – Pour déterminer son revenu aux fins d'impôt, le Fonds comptabilisera habituellement à titre de transactions en capital les primes reçues lors de la vente d'options d'achat couvertes et d'options de vente couvertes par des liquidités et tout gain réalisé ou perte subie suite à la liquidation de telles options. Pour obtenir d'autres détails, veuillez consulter la rubrique « *Incidences fiscales* » dans notre notice annuelle. La pratique de l'Agence de revenu du Canada consiste à ne pas accorder de décision fiscale anticipée lorsque la demande vise à établir si un élément est admissible à titre de transaction en capital ou de revenu, et aucune décision fiscale anticipée n'a été demandée à l'Agence de revenu du Canada ou reçue de celle-ci. Par conséquent, il existe un risque que l'Agence de revenu du Canada ne soit pas d'accord avec le traitement fiscal adopté par un Fonds. Dans tel cas, le revenu net d'un Fonds aux fins d'impôt et la partie imposable des distributions aux actionnaires pourraient être plus élevés, ce qui pourrait réduire la VAN et la VAN, par part ou par action, de sorte qu'un Fonds pourrait être tenu de verser l'impôt sur le revenu et les retenues d'impôt qui n'ont pas été versées pour les distributions antérieures faites aux actionnaires qui n'étaient pas des résidents du Canada au moment de la distribution.

**Risque lié aux placements étrangers** – Le risque lié aux placements étrangers existe lorsqu'on investit dans des titres d'émetteurs autres que canadiens. La valeur des titres étrangers peut être davantage influencée par les événements économiques, politiques ou sociaux internationaux que les titres canadiens comparables. Il se peut qu'il soit plus difficile d'obtenir de l'information sur les émetteurs étrangers ou que telle information soit moins fiable, car les normes applicables à la communication de l'information financière et les autres règlements étrangers peuvent être moins rigoureux que ceux du Canada. De même, il se peut que les pays étrangers n'aient pas de marchés boursiers ou de régimes juridiques bien établis.

**Risque lié aux séries d'un Fonds** – Chacun des Fonds de société est une série distincte d'actions d'organisme de placement collectif de la Société de fonds et a son propre actif et son propre passif, lesquels servent à calculer sa valeur. Légalement, l'actif de chaque Fonds de société est réputé être la propriété de la Société de fonds et son passif est réputé faire partie des obligations de la Société de fonds. Ainsi, si l'un des Fonds de société ne peut faire face à ses propres obligations, il est possible que telles obligations soient acquittées avec l'actif des autres Fonds de société.

**Risque lié aux fiducies de revenu** – En général, les fiducies de revenu détiennent des titres de créance et/ou des titres de participation de sociétés actives sous-jacentes ou peuvent compter sur des redevances sur les revenus que génèrent ces sociétés. Les fiducies de revenu investissent habituellement dans des fiducies de redevances fondées sur des marchandises, comme le pétrole et le gaz, des fiducies de placement immobilier et des fiducies de pipelines et d'énergie. Investir dans une fiducie de revenu comporte bon nombre de risques. Ces risques peuvent comprendre la décision d'exploiter un nouveau

secteur d'activité, la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avantageux, l'annulation d'un contrat par un important client ou la survenance d'un litige important. Les rendements de ce type de fonds ne sont ni garantis ni d'un taux fixe. Ces parts sont généralement plus volatiles que les obligations et les actions privilégiées.

**Risque lié aux taux d'intérêt** – Les OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe sont soumis au risque lié aux taux d'intérêt. Cela signifie que la valeur des titres fluctue selon l'évolution des taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à diminuer et, à l'inverse, la valeur des titres à revenu fixe tend à augmenter lorsque les taux d'intérêt baissent.

**Risque lié à la liquidité** – Ce risque survient lorsque l'OPC est incapable de vendre un placement au moment où il le souhaite. Il touche particulièrement les OPC qui investissent dans des sociétés émergentes dont les actions ne sont pas négociées aussi fréquemment ou dont les opérations n'atteignent pas le volume de celles des sociétés établies.

**Risque lié au marché** – Les OPC qui investissent dans des titres de participation tels que des actions ordinaires et des titres liés à des actions tels que des titres convertibles et des bons de souscription, sont soumis au risque lié au marché. Cela signifie que la valeur de ces titres fluctue selon l'évolution de la conjoncture économique et des conditions des marchés boursiers, et en fonction des événements spécifiques touchant les entreprises. Les fluctuations de cours des titres de participation individuels détenus par le fonds affecteront le cours du fonds.

**Risque lié au remboursement et à l'épuisement du capital** – Certains organismes de placement collectif visent la distribution d'un montant élevé de revenu. Un fonds qui verse une distribution peut inclure dans cette distribution un remboursement de votre capital si votre part du revenu net et des gains en capital nets produits par le Fonds est inférieure à la distribution globale. Ces remboursements de capital réduiront le prix de base rajusté de vos parts ou de vos actions du Fonds, ce qui pourrait entraîner un gain en capital imposable plus élevé pour vous lorsque vos parts ou actions sont vendues et pourrait faire en sorte que le montant total de votre investissement initial vous soit remboursé. Ces remboursements de capital ne peuvent pas être maintenus à long terme et peuvent faire en sorte que le rendement apparent du Fonds dépasse le rendement d'investissement réel du Fonds. Il ne faut pas confondre ces distributions avec le « rendement » ou le « revenu » et aucune conclusion concernant le taux de rendement d'un Fonds ne peut être inférée en se fondant sur le montant de telle distribution. De plus, lorsque le montant total des distributions du Fonds au cours d'un exercice excède le revenu net et les gains en capital nets réalisés au cours de l'exercice, la valeur de l'actif net du Fonds pourrait diminuer, ce qui pourrait réduire la capacité du Fonds à générer du revenu dans l'avenir.

**Risque lié aux prêts de titres** – Les Fonds (à l'exception du Fonds de ressources canadien Marquest (catégorie de sociétés) et du Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés)) peuvent conclure des opérations de prêt de titres afin de générer un revenu additionnel. Ces opérations comportent des risques. Avec le temps, la valeur des titres prêtés pourrait dépasser la valeur des espèces ou des biens donnés en garantie que détient le Fonds. Si la tierce partie manque à son obligation de rembourser les titres au Fonds, les espèces ou les biens donnés en garantie pourraient être insuffisants pour permettre au Fonds de racheter des titres de remplacement et le Fonds pourrait perdre la différence. Pour obtenir d'autres renseignements sur la façon dont les Fonds entreprennent de telles opérations, veuillez consulter la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? » de la rubrique « Renseignements propres à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document » à la page 22.

**Risque lié aux petites sociétés** – Investir dans des sociétés plus petites et moins établies peut comporter des risques plus élevés qu'investir dans des sociétés plus grandes et mieux établies. Les sociétés plus petites ne peuvent accéder aux marchés des capitaux aussi facilement, leurs ressources financières sont plus limitées et leurs titres peuvent être plus sensibles aux fluctuations du marché.

**Risque lié aux émetteurs** – La valeur des OPC qui investissent dans des actions ou des titres à revenu fixe émis par des émetteurs précis variera en fonction des faits qui surviennent au sein des sociétés ou des gouvernements qui les émettent. Une détérioration de la situation financière ou des perspectives d'un émetteur entraînera généralement une diminution de la valeur réelle des titres qu'il émet.

**Risque lié aux porteurs de titres importants** – L'achat ou le rachat d'un grand nombre de parts ou d'actions émises par un Fonds peut contraindre le gestionnaire de portefeuille à modifier substantiellement la composition du portefeuille du Fonds ou l'obliger à acquérir ou vendre certains placements à un prix désavantageux, ce qui peut affecter le rendement du Fonds. En conséquence, l'achat ou le rachat de parts ou d'actions par le détenteur d'un grand nombre de tels titres peut affecter de manière défavorable le rendement du Fonds.

**Risque lié au Fonds sous-jacent** – Les OPC peuvent investir une partie ou la totalité de leur actif dans des parts d’un autre organisme de placement collectif, appelé le fonds sous-jacent. Si des investisseurs de l’organisme de placement collectif font racheter une proportion importante de leurs placements, le fonds sous-jacent pourrait être obligé de vendre ses propres placements à des prix désavantageux pour répondre à ces demandes de rachat, ce qui pourrait réduire le rendement du fonds sous-jacent.

Nous ne garantissons pas que vous récupérerez le montant intégral de votre placement initial dans l’un ou l’autre des Fonds au moment du rachat de vos parts ou de vos actions. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti (CPG), les titres d’organismes de placement collectif ne sont pas garantis par la Société d’assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme gouvernemental d’assurance-dépôts. Dans certains cas exceptionnels, nous pourrions devoir suspendre votre droit de demander le rachat de vos parts ou actions. Pour obtenir d’autres informations, veuillez consulter la rubrique « Comment puis-je vendre mes parts ou mes actions? » à la page 11.

## **MODALITÉS D’ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS MARQUEST**

<p><b>Gestionnaire</b> Marquest Gestion d’actifs inc. 161 Bay Street, bureau 4420 C. P. 204 Toronto (Ontario) M5J 2S1</p>	<p>Le gestionnaire est chargé de la gestion globale des Fonds, y compris la prestation ou l’organisation des services de gestion du portefeuille des Fonds. Marquest Gestion d’actifs inc. est le gestionnaire des Fonds.</p> <p>Les Fonds peuvent, à certaines conditions, investir dans d’autres organismes de placement collectif. Si nous sommes le gestionnaire de l’autre organisme de placement collectif, nous n’exercerons pas les droits de vote rattachés aux parts ou aux actions de cet autre organisme de placement collectif.</p>
<p><b>Fiduciaire</b> Marquest Gestion d’actifs inc., Toronto (Ontario)</p>	<p>Le Fiduciaire détient les titres de propriété des actifs de chaque Fonds de fiducie. Marquest est le fiduciaire de tous les Fonds en fiducie.</p>
<p><b>Placeur principal</b></p>	<p>Un placeur principal met en marché les titres d’organismes de placement collectif et les place par l’entremise de courtiers inscrits. Aucun arrangement n’a été pris, ni par les Fonds ni par nous, qui donnerait à une personne un droit exclusif sur le placement des parts ou d’actions dans un secteur donné ou qui pourrait donner à une personne un avantage concurrentiel dans le placement des parts ou des actions.</p> <p>Il n’y a pas de placeur principal pour les Fonds. Les Fonds sont vendus et offerts par l’entremise de maisons de courtage ou de courtiers inscrits.</p>
<p><b>Agent chargé de la tenue des registres</b> Marquest Gestion d’actifs inc., Toronto (Ontario)</p>	<p>L’agent chargé de la tenue des registres tient un registre des investisseurs de chaque Fonds, traite les ordres et fournit des états de compte aux investisseurs. Nous sommes l’agent chargé de la tenue des registres pour tous les Fonds.</p>



<p><b>Conseiller en valeurs</b>  Marquest Gestion d'actifs inc.,  Toronto (Ontario)</p> <p>Cassels Investment  Management Inc.,  Toronto (Ontario)</p> <p>Logiq Asset Management Ltd.  Toronto (Ontario)</p> <p>SEAMARK Asset  Management Ltd.  (« SEAMARK »)  Halifax (Nouvelle-Écosse)</p> <p>Lorica Investment Counsel Inc.  Toronto (Ontario)</p>	<p>Le conseiller en valeurs offre des conseils en matière de placement aux Fonds. Les entités suivantes agissent à titre de conseiller en valeurs ou de sous-conseiller en valeurs des Fonds :</p> <table border="1" data-bbox="600 262 1461 1312"> <thead> <tr> <th data-bbox="600 262 860 399"><b>Conseiller en valeurs ou sous-conseiller en valeurs</b></th> <th data-bbox="860 262 1461 399"><b>Nom du Fonds</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="600 399 860 808">Marquest Gestion d'actifs inc.<sup>1</sup></td> <td data-bbox="860 399 1461 808">Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés*) Fonds de petites sociétés Marquest Fonds de ressources canadien Marquest Fonds de ressources canadien Marquest (catégorie de sociétés*) Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés*) Fonds marché monétaire Marquest</td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 808 860 913">Cassels Investment Management Inc.<sup>2</sup></td> <td data-bbox="860 808 1461 913">Fonds équilibré mondial Marquest</td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 913 860 1039">Logiq Asset Management Ltd.<sup>3</sup></td> <td data-bbox="860 913 1461 1039">Fonds à versement mensuel Marquest Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés*)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 1039 860 1176">SEAMARK Asset Management Ltd.<sup>4</sup></td> <td data-bbox="860 1039 1461 1176">Fonds américain de croissance des dividendes Marquest Fonds américain de croissance des dividendes Marquest (catégorie de sociétés*)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 1176 860 1312">Lorica Investment Counsel Inc.<sup>5</sup></td> <td data-bbox="860 1176 1461 1312">Fonds d'obligations canadiennes Marquest Fonds canadien de revenu fixe Marquest</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Indique qu'il s'agit de fonds de catégories de sociétés.</p> <p>1 Nous sommes le gestionnaire et le conseiller en valeurs pour ces fonds.</p> <p>2 Aux termes d'une convention de placements en valeurs, Cassels Investment Management Inc. est le sous-conseiller en valeurs du Fonds équilibré mondial Marquest. Cassels Investment Management Inc. est une société indépendante de nous et nous sommes responsables des conseils qu'elle fournit.</p> <p>3 Aux termes d'une convention de sous-conseils en valeurs, Logiq Asset Management Ltd. (« LGQ ») est le sous-conseiller en valeurs du Fonds à versement mensuel Marquest et du Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés) (les « Fonds conseillés par LGQ »). LGQ est une société indépendante de nous et nous sommes responsables des conseils qu'elle fournit.</p> <p>4 Aux termes d'une convention de placements en valeurs, Seamark Asset Management Inc. est le sous-conseiller en valeurs du Fonds américain de croissance des dividendes Marquest et du Fonds américain de croissance des dividendes Marquest (catégorie de sociétés). Seamark Asset Management Inc. est une société indépendante de nous et nous sommes responsables des conseils qu'elle fournit.</p> <p>5 Aux termes d'une convention de sous-conseils en valeurs, Lorica Investment Counsel Inc. est le sous-conseiller en valeurs du Fonds d'obligations canadiennes Marquest et du Fonds canadien de revenu fixe Marquest. Lorica Investment Counsel Inc. est une société indépendante de nous et nous sommes responsables des conseils qu'elle fournit.</p>	<b>Conseiller en valeurs ou sous-conseiller en valeurs</b>	<b>Nom du Fonds</b>	Marquest Gestion d'actifs inc. <sup>1</sup>	Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés*) Fonds de petites sociétés Marquest Fonds de ressources canadien Marquest Fonds de ressources canadien Marquest (catégorie de sociétés*) Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés*) Fonds marché monétaire Marquest	Cassels Investment Management Inc. <sup>2</sup>	Fonds équilibré mondial Marquest	Logiq Asset Management Ltd. <sup>3</sup>	Fonds à versement mensuel Marquest Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés*)	SEAMARK Asset Management Ltd. <sup>4</sup>	Fonds américain de croissance des dividendes Marquest Fonds américain de croissance des dividendes Marquest (catégorie de sociétés*)	Lorica Investment Counsel Inc. <sup>5</sup>	Fonds d'obligations canadiennes Marquest Fonds canadien de revenu fixe Marquest
<b>Conseiller en valeurs ou sous-conseiller en valeurs</b>	<b>Nom du Fonds</b>												
Marquest Gestion d'actifs inc. <sup>1</sup>	Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés*) Fonds de petites sociétés Marquest Fonds de ressources canadien Marquest Fonds de ressources canadien Marquest (catégorie de sociétés*) Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés*) Fonds marché monétaire Marquest												
Cassels Investment Management Inc. <sup>2</sup>	Fonds équilibré mondial Marquest												
Logiq Asset Management Ltd. <sup>3</sup>	Fonds à versement mensuel Marquest Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés*)												
SEAMARK Asset Management Ltd. <sup>4</sup>	Fonds américain de croissance des dividendes Marquest Fonds américain de croissance des dividendes Marquest (catégorie de sociétés*)												
Lorica Investment Counsel Inc. <sup>5</sup>	Fonds d'obligations canadiennes Marquest Fonds canadien de revenu fixe Marquest												

<p><b>Dépositaire et agent pour les prêts de titres</b></p> <p>Fiducie RBC Services aux investisseurs Toronto (Ontario)</p>	<p>Fiducie RBC Services aux investisseurs agit à titre de dépositaire et d'agent pour les prêts de titres pour tous les Fonds. En tant que dépositaire des Fonds, elle détient les liquidités et les placements des Fonds, pour le compte de ceux-ci, et, en tant qu'agent pour les prêts de titres, elle prête les titres des Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est une société indépendante de nous.</p>
<p><b>Auditeurs</b></p> <p>Collins Barrow Toronto LLP, Comptables agréés Toronto (Ontario)</p>	<p>Les auditeurs confirment l'exactitude des états financiers des Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les auditeurs sont indépendants de nous.</p> <p>Collins Barrow Toronto LLP est l'auditeur de tous les Fonds. L'approbation des porteurs de titres ne sera pas requise aux fins de remplacement des auditeurs de l'un ou l'autre des Fonds, pourvu que le comité d'examen indépendant ait approuvé la modification et que les porteurs de titres aient reçu un avis de tel remplacement des auditeurs au moins 60 jours à l'avance.</p>
<p><b>Comité d'examen indépendant</b></p>	<p>Conformément au <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i>, le mandat du comité d'examen indépendant (« CEI ») est d'examiner et, dans certains cas, d'approuver, les questions que lui nous soumettons en rapport avec les conflits d'intérêts pouvant affecter les Fonds.</p> <p>Le CEI est composé de trois personnes indépendantes de nous ou de nos sociétés affiliées. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur le CEI, y compris le nom de ses membres, dans la notice annuelle des Fonds. Le CEI prépare, au moins annuellement, un rapport de ses activités aux porteurs de titres. Ce rapport peut être consulté sur notre site Web à : <a href="http://www.marquest.ca">www.marquest.ca</a>, dont vous pouvez obtenir un exemplaire gratuitement, en téléphonant, sans frais, au : 1-888-964-3533, ou en faisant la demande par courriel à : <a href="mailto:clientservices@marquest.ca">clientservices@marquest.ca</a>.</p> <p>Le CEI peut également approuver certaines fusions ou restructurations impliquant les Fonds, comme la cession de l'actif d'un Fonds à un autre organisme de placement collectif géré par nous ou par une de nos sociétés affiliées. L'approbation des investisseurs ne sera pas obtenue dans ces cas, mais un avis écrit vous sera transmis au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de toute opération de ce type.</p>
	<p>Chaque Fonds qui acquiert les titres d'un autre organisme de placement collectif géré par nous ou par l'une ou l'autre de nos sociétés affiliées ou associées n'exercera aucun des droits de vote rattachés aux titres qu'il détient dans l'autre organisme de placement collectif. Nous pouvons toutefois prendre des arrangements afin que vous exerciez les droits de vote rattachés à votre quote-part de ces titres.</p>

## ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS

### Titres offerts

- Tous les Fonds en fiducie offrent des parts de catégorie A et de catégorie F.
- Tous les Fonds de société offrent des actions des séries A et F.

Vous trouverez, sur la page couverture du présent prospectus simplifié, la liste de tous les Fonds et de tous les types de parts (catégories ou séries) offertes.

### **Parts de catégorie A des Fonds en fiducie :**

Les parts de catégorie A sont offertes par chacun des Fonds en fiducie à tous les investisseurs.

### ***Parts de catégorie F des Fonds en fiducie :***

Les parts de catégorie F sont offertes par chacun des Fonds en fiducie. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui :

- participent à un programme de compte intégré ou prévoyant la prestation de divers services moyennant le paiement d'honoraires commandité par certains courtiers enregistrés;
- sont nos employés ou des employés d'une de nos sociétés affiliées; ou
- sont des Fonds de société.

Les frais de gestion que nous facturons relativement aux parts de catégorie F sont inférieurs car nos frais de placement et de suivi sont réduits. Les parts de catégorie F peuvent être acquises aux termes du présent prospectus simplifié uniquement par l'entremise de votre conseiller financier, pourvu qu'il ait obtenu notre consentement lui permettant d'offrir telles parts de catégorie F. La participation de votre conseiller financier au programme de parts de catégorie F est assujettie à nos conditions générales, y compris l'obligation de nous aviser advenant que vous cessiez d'être inscrit à un programme de compte intégré ou prévoyant la fourniture de divers services moyennant le paiement d'honoraires.

Si nous apprenons que vous ne rencontrez plus les critères pour être admissible à détenir des parts de catégorie F, nous reclasserons vos parts de catégorie F en parts de catégorie A du même Fonds en fiducie, en conformité avec les directives de votre conseiller financier. À défaut de directives, nous pourrions automatiquement reclasser vos parts de catégorie F en parts de catégorie A du même Fonds en fiducie après vous avoir donné un avis de 30 jours. Si nous reclassons vos parts de catégorie F en parts de catégorie A, le nombre de parts que vous détiendrez sera modifié car la valeur de l'actif net de chaque part de catégorie A diffère de celle des parts de catégorie F. Toute disposition peut entraîner des incidences fiscales. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs » à la page 19.

### ***Actions de série A des Fonds de société :***

Chacun des Fonds de société offre des actions de série A à tous les investisseurs.

### ***Actions de série F des Fonds de société :***

Les actions de série F sont offertes par tous les Fonds de société. Les actions de série F sont offertes selon les mêmes modalités que les parts de catégorie F offertes par les Fonds en fiducie. Se reporter au texte ci-dessus.

### **Comment calcule-t-on le prix des parts et des actions?**

Selon que vous achetez, vendez, transférez ou effectuez une substitution d'un Fonds à un autre, nous établissons la valeur de la transaction en fonction de la valeur de la part ou de l'action du Fonds. Le prix d'une part ou d'une action s'appelle la valeur de l'actif net (« VAN ») par part ou par action. Tous nos prix par part ou par action sont exprimés en dollars canadiens.

Nous calculons une VAN distincte pour chaque catégorie d'un Fonds en fiducie et pour chaque série d'un Fonds de société et ce, en prenant la valeur de l'actif se rapportant à la catégorie ou à la série applicable, en y soustrayant l'ensemble du passif affecté à cette catégorie ou série, et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre de parts ou d'actions détenues par les investisseurs de cette catégorie ou série. La notice annuelle des Fonds contient d'autres informations sur le calcul de la VAN.

Nous calculons la VAN à la fin de chaque jour ouvrable où la Bourse de Toronto est ouverte aux fins de négociation. Le calcul se fait à 16 h, heure de Toronto, à moins que la Bourse de Toronto ne ferme avant cette heure. Dans certains cas exceptionnels, il se peut que nous suspendions le calcul du prix des parts ou des actions d'un ou de plusieurs Fonds. Cela peut se produire si la négociation est suspendue sur les marchés où plus de 50 % de l'actif des Fonds est inscrit ou négocié ou si nous y sommes autorisés par les autorités en valeurs mobilières compétentes.

### **Comment achète-t-on des parts ou des actions?**

Vous pouvez acheter des titres en vous adressant à votre conseiller financier. Si vous n'en avez pas, veuillez communiquer avec nous au 1-888-964-3533 pour obtenir une trousse d'information sur les Fonds, et nous pouvons vous fournir une liste des conseillers financiers de votre secteur.

Votre placement initial dans les Fonds doit être d'au moins 500 \$. Chaque achat supplémentaire doit représenter un montant d'au moins 25 \$.

L'achat de parts des Fonds en fiducie est effectué selon l'une des options suivantes applicables aux frais d'acquisition :

- Les parts de catégorie A des Fonds en fiducie offrant ces séries peuvent être achetées sous l'option avec frais d'acquisition, avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition réduits reportés.
- Les parts de catégorie F des Fonds en fiducie qui offrent ces catégories ne peuvent être achetées que sous l'option sans frais d'acquisition, pourvu que cette option soit offerte par votre courtier et que vous remplissiez les conditions applicables à l'acquisition de cette catégorie de parts.

L'achat d'actions des Fonds de société est effectué selon l'une ou l'autre des options suivantes applicables aux frais d'acquisition :

- Les actions de la série A des Fonds de société offrant ces séries peuvent être acquises, soit sous l'option avec frais d'acquisition ou sous l'option avec frais d'acquisition réduits reportés.
- Les actions de la série F des Fonds de société offrant ces séries peuvent être acquises sous l'option sans frais d'acquisition, si votre courtier offre cette option et que vous êtes admissible aux fins de l'acquisition de cette série d'actions.

L'option que vous choisirez à l'égard des frais d'acquisition aura une incidence sur la rémunération que nous verserons à votre courtier, lequel est la société pour laquelle travaille votre conseiller financier. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter les rubriques « Frais » à la page 14 et « Rémunération du courtier » à la page 17.

Votre conseiller financier doit nous faire parvenir votre ordre d'achat dans les 24 heures suivant le moment où il reçoit l'ordre. Si nous recevons l'ordre avant 16 h, heure de Toronto, un jour ouvrable, nous traiterons votre achat au prix par part ou par action de ce jour. Si nous le recevons après 16 h un jour ouvrable, ou encore la fin de semaine ou un jour férié, nous traiterons votre achat au prix par part ou par action du jour ouvrable suivant.

Nous pouvons refuser votre ordre d'achat avant la fin du jour ouvrable suivant le jour où nous le recevons. En cas de refus, votre argent sera immédiatement retourné à votre courtier.

Le paiement d'un achat de parts du Fonds marché monétaire Marquest doit nous parvenir avant la fin du jour ouvrable suivant la réception de votre ordre. Pour tous les autres Fonds, nous devons recevoir votre paiement dans les trois jours ouvrables suivant la réception de l'ordre. Si nous ne recevons pas votre paiement dans ces délais ou si votre chèque est retourné pour cause de provision insuffisante, nous vendrons les parts ou les actions que vous avez achetées. Si le produit de la vente est supérieur au montant que vous nous devez, le Fonds conservera la différence; si le produit est inférieur, la différence sera imputée à votre courtier, qui pourrait vous réclamer ce montant.

### **La substitution ou la conversion des titres des Fonds est-elle permise?**

Sous réserve des règles énoncées ci-après, vous pouvez faire des substitutions entre différentes parts ou actions de tout Fonds, en communiquant avec votre conseiller financier. Une substitution survient lorsque le produit de rachat de parts d'un Fonds sert à acquérir des parts ou des actions d'un autre Fonds. Dans le présent prospectus simplifié, les expressions « substituer » et « convertir » sont utilisées de manière interchangeable.

Tout échange entraîne une disposition à la juste valeur marchande, ce qui signifie que vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs » à la page 19.

Le reclassement est la substitution de parts de toute catégorie de tout Fonds en fiducie ou d'actions de toute série de tout Fonds de sociétés. Tout reclassement de parts ou d'actions requiert notre approbation. Les parts ou actions de tout Fonds peuvent être reclassés en parts ou actions du même Fonds, si vous respectez les critères applicables aux parts ou aux actions de cette autre catégorie ou série, dans la mesure où le Fonds offre des parts de cette autre catégorie ou série.

Si nous apprenons que vous ne respectez plus les critères pour être admissible à détenir des parts de catégorie F ou des actions de Série F, nous reclasserons ces parts en parts de catégorie A du même Fonds en fiducie ou nous convertirons ces actions en Actions de Série A du même Fonds de sociétés, s'il y a lieu, conformément aux directives de votre conseiller financier. En l'absence de telles directives, nous pouvons automatiquement reclasser vos parts de catégorie F en parts de

catégorie A du même Fonds en fiducie ou convertir ces actions en actions de Série A du même Fonds de sociétés, s'il y a lieu, 30 jours après vous avoir avisé.

Si nous convertissons vos parts ou vos actions, le nombre de parts ou d'actions que vous détiendrez sera modifié, étant donné que la valeur de l'actif net par action des parts ou des actions de catégories ou de séries différentes varie. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs » à la page 19.

### Frais

Nous n'exigeons aucuns frais pour une opération de substitution, à moins que des frais de négociation à court terme s'appliquent. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la rubrique « Frais directement payables par vous » à la page 15. Votre conseiller financier peut toutefois négocier avec vous des frais de transfert allant jusqu'à 2 % du montant transféré.

Si vous avez acquis des parts avant le 28 août 1997 sans frais d'acquisition ou que vous avez acquis des parts ou des actions après cette date sous l'option avec frais d'acquisition ou sous l'option sans frais d'acquisition, vous ne paierez aucuns frais de rachat lorsque vous revendrez au Fonds des parts ou des actions que vous avez acquises dans le cadre d'une opération de substitution. Lorsque vous substituez des parts ou des actions que vous avez achetées à l'origine sous l'une ou l'autre de nos deux options avec frais d'acquisition reportés, nous considérons, aux fins du calcul des frais de rachat, que les parts ou les actions ont été acquises à la date d'acquisition des parts ou des actions initiales.

Si vous effectuez une substitution pour des parts de catégorie A du Fonds marché monétaire Marquest ou du Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés), la date d'acquisition sera réputée être la date à laquelle les premières parts ou actions ont été acquises. Pendant que vous détenez les parts ou les actions acquises, les délais sont suspendus aux fins du calcul des frais de rachat. Les délais recommencent à courir si vous substituez les parts ou les actions acquises pour des parts ou des actions d'un autre Fonds. Si vous ne substituez jamais les parts ou actions acquises, les frais de rachat que vous paierez au moment où vous ferez racheter ces titres seront calculés comme si le rachat s'était produit à la date de la substitution initiale.

### **Comment puis-je vendre mes parts ou mes actions?**

Vous pouvez vendre vos parts ou vos actions en vous adressant à votre conseiller financier. Ce dernier doit nous faire parvenir votre ordre de rachat dans les 24 heures du moment où il l'a reçu.

Si vous procédez au rachat ou à la substitution de parts ou d'actions (autres que des parts du Fonds marché monétaire Marquest ou des actions du Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés)) acquises sous toute option prévoyant le versement de frais d'acquisition ou dans le cadre d'une opération de substitution, et ce, dans les 30 jours de cette acquisition ou substitution, nous vous imposerons des frais de négociation à court terme d'un montant égal à 2 % de la valeur des parts ou des actions ainsi rachetées ou substituées. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la rubrique « Frais directement payables par vous » à la page 15.

Vous pouvez aussi nous envoyer une demande de rachat directement. Veuillez communiquer avec nous au 1-888-964-3533 pour connaître les renseignements qui doivent être inclus dans votre demande. Si vous faites racheter des parts ou des actions d'une valeur de plus de 10 000 \$ ou si vous demandez que le produit du rachat soit versé à un tiers, l'authenticité de la signature apposée sur votre demande de rachat doit être confirmée par une banque, une société de fiducie ou un courtier. Nous ne traiterons votre demande que lorsque nous aurons reçu toute l'information nécessaire.

Si nous recevons l'ordre de rachat avant 16 h, heure de Toronto, un jour ouvrable, nous exécuterons votre ordre au prix par part ou par action de ce jour. Si nous le recevons après 16 h, un jour ouvrable, un jour de fin de semaine ou un jour férié, nous traiterons votre rachat au prix par part ou par action du jour ouvrable suivant. Une fois que votre ordre de rachat nous est transmis, il ne peut plus être révoqué.

Un rachat ne sera réalisé que si vous nous faites parvenir tous les documents nécessaires dans les 10 jours ouvrables de la réception de votre ordre de rachat, sinon nous rachèterons les titres que vous aviez fait racheter. Si le coût des titres est inférieur au produit de rachat que vous aviez obtenu, le Fonds conservera la différence; s'il est supérieur, nous imputerons la différence à votre courtier, qui pourrait vous réclamer ce montant.

Nous vous transférerons le produit du rachat ou vous l'enverrons par la poste dans les trois jours ouvrables du règlement du rachat.

Lorsque vous faites racheter des parts ou des actions, nous déduisons du produit les frais de rachat et autres frais qui peuvent s'appliquer à l'opération. Pour obtenir d'autres renseignements sur ces frais, veuillez consulter la rubrique

« Frais » à la page 14. Le montant des frais de rachat dépend principalement du montant de votre placement initial et de la période pendant laquelle vous avez détenu les titres. Pour réduire au minimum le montant des frais de rachat, nous appliquons les règles qui suivent :

- les parts ou les actions acquises dans le cadre de notre programme de réinvestissement des distributions ou des dividendes sont réputées avoir été achetées à la même date que les parts ou les actions donnant droit à la distribution;
- les parts ou les actions acquises dans le cadre d'une opération de substitution sont réputées avoir été achetées à la date d'achat des parts ou des actions initiales;
- les parts ou les actions faisant partie de la tranche de 10 % sans frais de rachat (décrite ci-après) sont rachetées en premier, puis les parts ou les actions que vous détenez depuis le plus longtemps sont rachetées et ainsi de suite;
- lorsqu'une somme est distribuée ou que des dividendes sont réinvestis, le montant de la distribution ou des dividendes est déduit du coût des parts ou actions détenues avant la distribution ou les dividendes, ce qui réduit votre coût par part ou par action. Les frais de rachat étant fondés sur votre coût, par part ou par action, le montant des frais de rachat que vous paierez lorsque vous ferez racheter vos parts ou vos actions sera réduit d'autant.

Vous pouvez faire racheter, sans frais de rachat, jusqu'à 10 % de vos parts ou de vos actions d'un Fonds achetées sous l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition réduits reportés. Votre tranche de 10 % sans frais de rachat est calculée au début de chaque année. Cette tranche est égale à 10 % du nombre de parts ou d'actions que vous avez achetées sous l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition réduits reportés. Au cours de l'année, on rajuste le montant en ajoutant 10 % des nouvelles parts ou actions achetées sous l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition réduits reportés et acquises lors du réinvestissement des distributions, et en soustrayant le nombre de parts ou d'actions rachetées sans frais de rachat depuis le début de l'année. Si vous n'épuisez pas votre tranche de 10 % sans frais de rachat au cours d'une année civile, vous ne pouvez pas reporter le solde sur l'année suivante. Nous pouvons modifier ou annuler ce programme à tout moment, mais seulement après vous avoir averti 60 jours à l'avance.

Si vos rachats font tomber la valeur de vos parts ou de vos actions sous la barre des 250 \$, nous pouvons racheter les parts ou les actions restantes, auquel cas nous vous en avertirons au moins 30 jours à l'avance.

Dans certains cas exceptionnels, il se peut que nous suspendions votre droit de faire racheter vos parts ou vos actions. Cela peut se produire si la négociation est suspendue sur les marchés où plus de 50 % de l'actif du Fonds est inscrit ou négocié, ou si nous y sommes autorisés par les autorités compétentes en valeurs mobilières.

Vous pouvez obtenir les formulaires pour requérir les services décrits ci-après, en nous téléphonant au 1-888-964-3533 ou en communiquant avec votre conseiller financier.

### **Opérations à court terme**

Nous dissuadons les épargnants d'effectuer des opérations à court terme. De telles opérations peuvent nuire au rendement d'un Fonds et à la valeur des placements dans un Fonds d'autres investisseurs puisqu'elles peuvent faire augmenter les frais de courtage et les autres frais administratifs d'un Fonds et nuire aux décisions de placement à long terme du gestionnaire de portefeuille. Ces opérations peuvent poser problème, notamment lorsqu'elles impliquent des sommes importantes. Les opérations à court terme peuvent comprendre l'achat puis le rachat ou la substitution d'un grand nombre de titres d'un Fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou substitution. Nous avons instauré des politiques et procédures afin de déceler et prévenir les opérations à court terme, et nous pouvons notamment refuser un ou plusieurs de vos ordres d'achat ou de substitution de titres actuels et futurs. Si, à notre entière discrétion, nous jugeons que vous effectuez des opérations à court terme, le Fonds concerné vous imposera, en sus des autres recours à sa disposition, des frais de négociation à court terme payables directement au Fonds par prélèvement sur le produit du rachat, ce qui réduira le montant vous étant autrement payable lors du rachat ou de la substitution (veuillez consulter la rubrique « Frais de négociation à court terme » dans le tableau intitulé « Frais directement payables par vous » à la page 15).

En général, les restrictions imposées à l'égard des opérations à court terme, y compris les frais de négociation à court terme, ne s'appliquent pas aux rachats et substitutions (i) du Fonds marché monétaire Marquest étant donné qu'il est conçu pour être un placement à court terme et, par conséquent, n'est pas affecté défavorablement par les opérations à court terme, (ii) initiés par

nous, (iii) effectués dans des circonstances particulières, telles que déterminées par nous à notre entière discrétion, ou (iv) effectués dans le cadre du programme de retraits systématiques ou à la tranche de 10 % sans frais de rachat.

Malgré ces restrictions et nos procédures afin de déceler et prévenir les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront entièrement éliminées.

## SERVICES FACULTATIFS

### Régime de paiements préautorisés

À l'aide de notre Régime de paiements préautorisés (« RPP »), vous pouvez nous donner l'ordre d'effectuer des achats périodiques dans les Fonds de votre choix, tous les mois ou tous les trimestres, au moyen de retraits sur votre compte bancaire. Un minimum de 25 \$ s'applique à tout achat. Vous pouvez modifier, suspendre ou annuler ce régime à tout moment, en nous transmettant des directives écrites au moins 15 jours avant la date prévue de votre prochain achat.

### Programme de retraits systématiques

En utilisant notre programme de retraits systématiques (« PRS »), vous pouvez nous donner l'ordre de faire des rachats périodiques dans les Fonds de votre choix, tous les mois ou tous les trimestres, et de déposer le produit du rachat dans votre compte bancaire. Les restrictions suivantes s'appliquent à ce programme :

- vous devez réinvestir toutes les distributions ou tous les dividendes pour acheter d'autres parts ou d'autres actions;
- la valeur des parts ou des actions dans votre compte doit être d'au moins 10 000 \$ au moment où vous établissez ce programme;
- vous ne pouvez pas établir un tel programme sur un compte REER.

Vous pouvez modifier, suspendre ou annuler ce programme en tout temps, en nous transmettant vos directives écrites au moins 15 jours avant la date prévue pour le prochain rachat.

Si vous retirez plus d'argent que n'en gagne un Fonds, vous entamerez votre placement initial et pourriez l'épuiser complètement.

### Programme de réinvestissement

Les distributions d'un Fonds désignent le revenu net gagné et les gains en capital net imposables réalisés par un Fonds et versés aux investisseurs (lesquels peuvent être sous forme de dividendes dans le cas d'un Fonds de société). Pour obtenir d'autres renseignements sur le traitement des distributions, veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs » à la page 19.

### Fonds en fiducie

Le montant des distributions dépend du nombre de parts que vous détenez dans le Fonds qui effectue la distribution. En ce qui concerne les parts des catégories A, nous réinvestirons vos distributions, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez recevoir le montant en espèces. Veuillez communiquer avec nous au 1-888-964-3533 pour connaître les renseignements qui doivent être inclus dans votre demande. Toutes les distributions doivent être réinvesties uniquement lorsqu'il s'agit d'un régime à impôt différé offert par Marquest. Les distributions peuvent être réinvesties dans le Fonds qui effectue la distribution ou peuvent servir à acquérir des parts ou des actions d'un autre Fonds.

### Fonds de société

Le montant des distributions dépend du nombre d'actions que vous détenez dans le Fonds de société qui effectue la distribution. En ce qui concerne les actions des séries A et F, nous réinvestirons vos distributions, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez recevoir le montant en espèces. Veuillez communiquer avec nous au 1-888-964-3533 pour connaître les renseignements qui doivent être inclus dans votre demande. Toutes les distributions doivent être réinvesties lorsqu'il s'agit d'un régime à impôt différé offert par Marquest. Les distributions peuvent être réinvesties dans le Fonds qui effectue la distribution ou peuvent servir à acquérir des parts ou des actions d'un autre Fonds.

## Régimes à impôt différé

Nous offrons aux investisseurs intéressés l'administration de régimes d'épargne-retraite (RER), de fonds de revenu de retraite (FRR) et de comptes d'épargne libre d'impôt (CELI). La Compagnie Trust Royal est le fiduciaire de ces régimes. Aucuns frais d'administration ne sont exigés pour nos régimes à impôt différé. Toutes les distributions doivent être réinvesties uniquement lorsqu'il s'agit d'un régime à impôt différé offert par Marquest.

### FRAIS

Les tableaux suivants décrivent les frais que vous pourriez être tenu d'acquitter si vous investissez dans les Fonds. Vous pourriez être tenu d'acquitter certains de ces frais directement. Les Fonds pourraient être tenus d'acquitter certains de ces frais, ce qui aura donc pour effet de réduire la valeur de votre placement dans les Fonds.

Advenant toute modification de la base de calcul des frais facturés à un Fonds par une personne non liée qui pourrait entraîner une augmentation des dépenses, ou l'introduction de frais devant être facturés à un Fonds par une personne non liée qui pourrait entraîner une augmentation des dépenses, le consentement des porteurs de titres ne sera pas requis, mais un avis écrit vous sera transmis au moins 60 jours avant la date à laquelle la modification prend effet.

#### Frais payables par le Fonds

Le gestionnaire peut, volontairement et à sa discrétion, renoncer, prendre en charge ou acquitter une partie des frais suivants imputables au Fonds. À l'occasion, les frais suivants peuvent également être réduits, à la discrétion du gestionnaire.

Frais de gestion	<p>Chaque Fonds nous verse des honoraires de gestion calculés en fonction de la valeur nette des actifs du Fonds. Ces honoraires de gestion sont différents pour chaque Fonds et sont décrits plus en détail dans la section contenant l'information propre à chaque fonds contenue dans le présent prospectus simplifié. Les honoraires de gestion sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les honoraires de gestion nous sont versés pour les services que nous fournissons aux Fonds, notamment pour les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les services de gestion de portefeuilles et de placements;</li><li>• les services de commercialisation et d'autres services promotionnels;</li><li>• les services liés au placement et à la vente de titres des Fonds;</li><li>• les commissions versées aux conseillers et aux courtiers.</li></ul> <p>Nous pouvons réduire les frais de gestion que nous exigeons relativement aux titres d'un Fonds d'un porteur de titres donné. Si le Fonds est un Fonds de société, nous effectuerons un paiement correspondant au montant de la remise à l'investisseur. Nous réinvestirons ensuite ce paiement, pour le compte de l'investisseur, dans la série des titres du Fonds à l'égard de laquelle nous avons autorisé la remise. Si le Fonds est un Fonds en fiducie, nous effectuerons un paiement correspondant au montant de la remise au Fonds en fiducie. Le Fonds en fiducie effectuera ensuite une distribution spéciale en faveur de l'investisseur en émettant des titres du Fonds, de la série à l'égard de laquelle nous aurons autorisé la remise, dont la valeur correspondra au montant de la remise. Les distributions spéciales versées par un Fonds en fiducie seront versées en premier lieu par prélèvements sur le revenu et les gains en capital du Fonds en fiducie et en deuxième lieu, au besoin, sur le capital.</p> <p>Le niveau de réduction est normalement négociable entre le porteur de titres et le gestionnaire et sera habituellement fondé sur la taille du compte du porteur de titres et la portée des services du Fonds requis par le porteur de titres. Les réductions ne seront pas nécessairement fondées sur les achats au cours d'une période donnée ou sur la valeur du compte du porteur de titres à un moment précis.</p> <p>Toutes les remises sur les frais sont calculées et versées trimestriellement le dernier jour d'évaluation de chaque trimestre. Tous les titres émis dans le cadre d'un programme de remise sur les frais seront assujettis aux mêmes frais de rachat que les titres initiaux. Vous devriez discuter des remises sur les frais de gestion avec votre conseiller en fiscalité afin d'en connaître toutes les répercussions d'ordre fiscal sur votre situation personnelle. Les remises sur les frais sont payées à notre gré et notre programme de remise sur les frais peut être modifié ou annulé à tout moment.</p>
------------------	--



Frais d'exploitation	<p>À moins qu'il ne soit spécifié autrement dans l'information propre à chaque fonds plus loin dans le présent prospectus simplifié, chaque Fonds acquitte également la totalité de ses frais d'exploitation, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les frais juridiques, de garde, bancaires et autres frais d'administration et charges administratives;</li> <li>• les frais d'audit;</li> <li>• les frais de tenue de livres et de communication avec les porteurs de titres;</li> <li>• les commissions de courtage et autres frais d'opérations de portefeuille;</li> <li>• les impôts payables par le Fonds;</li> <li>• les intérêts débiteurs si le Fonds doit emprunter pour acquitter des rachats;</li> <li>• les frais payables en rapport avec le CEI.</li> </ul> <p>Les frais payables au CEI sont actuellement fixés à 33 000 \$ (plus les taxes applicables) annuellement pour tous les membres du CEI (soit 13 000 \$ au président du CEI et 10 000 \$ à chacun des deux autres membres du CEI). En sus du paiement de leur part proportionnelle des frais payables au CEI, les Fonds acquittent leur part proportionnelle des dépenses engagées par le CEI, y compris les primes d'assurance liées aux couvertures d'assurance requises par le CEI, les frais de déplacement des membres du CEI afin d'assister aux réunions du CEI, et le coût des conseillers externes retenus par le CEI (le cas échéant). Ces frais sont répartis entre les Fonds et d'autres fonds d'investissement gérés par nous, d'une manière que nous estimons juste et raisonnable pour tous les fonds.</p> <p>Les Fonds qui offrent plus d'une catégorie ou plus d'une série de titres répartissent leurs frais d'exploitation au prorata entre les catégories ou séries, et les frais d'exploitation rattachés à une catégorie ou à une série spécifique sont imputés à cette catégorie ou série.</p>
Frais et charges liés à des placements dans d'autres organismes de placement collectif	<p>Lorsqu'un Fonds acquiert les titres d'un autre organisme de placement collectif, certains frais et charges sont payables par l'autre organisme de placement collectif, en sus des frais et des charges payables par le Fonds. Lorsqu'un Fonds acquiert les titres d'un autre organisme de placement collectif, le Fonds ne verse aucun honoraire de gestion, ni aucune prime d'encouragement qui, pour une personne raisonnable, constituerait un dédoublement de frais payables par l'autre par organisme de placement collectif pour le même service. De façon similaire, le Fonds ne paye aucuns frais d'acquisition, ni aucuns frais de rachat en rapport avec les autres organismes de placement collectif qui, pour une personne raisonnable, constituerait un dédoublement de frais payables par un investisseur dans le Fonds. Lorsque l'autre organisme de placement collectif est également géré par nous, le Fonds ne versera pas de frais d'acquisition, ni de frais de rachat en rapport avec l'achat ou le rachat de titres des autres organismes de placement collectif.</p>

#### **Frais directement payables par vous**

Frais d'acquisition (applicables aux parts de catégorie A des Fonds en fiducie et aux actions de la série A des Fonds de société)	Si vous optez pour l'achat avec frais d'acquisition, vous négociez avec votre conseiller financier le montant des frais d'acquisition que vous devrez acquitter au moment de votre achat. Le maximum exigible selon cette option est égal à 5 % du montant de votre placement (2 % pour les parts de catégorie A du Fonds marché monétaire Marquest). Ces frais sont déduits de votre placement et versés à votre courtier.
Frais optionnels de courtier (applicables aux parts de catégorie F des Fonds en fiducie et aux actions de série F des Fonds de société)	Des frais annuels seront imposés par leur courtier aux porteurs de parts de catégorie F des Fonds en fiducie, ainsi qu'aux actions de série F des Fonds de société et ce, selon le montant convenu entre l'investisseur et le courtier.
Frais de substitution	Aucuns frais d'acquisition reportés ne sont payables lors d'une opération de substitution. Votre conseiller financier peut toutefois négocier avec vous des frais de transfert allant jusqu'à 2 % du montant de la substitution, qu'il peut vous réclamer.

<p>Frais de rachat</p> <p>(ne s'applique pas au Fonds marché monétaire Marquest)</p>	<p>Si vous choisissez de reporter vos frais d'acquisition selon l'une de nos deux options, vous ne payez aucuns frais d'acquisition à l'achat mais vous pourriez payer des frais de rachat si vous faites racheter vos titres dans les sept (7) années suivant la date de l'achat (dans les trois (3) ans, dans le cas du rachat de parts ou d'actions acquises sous l'option avec frais d'acquisition réduits reportés). Nous offrons à la fois l'option avec frais d'acquisition reportés et l'option avec frais d'acquisition réduits reportés pour les parts des Fonds en fiducie, mais uniquement l'option avec frais d'acquisition réduits reportés pour les Fonds de société. Le tableau qui suit décrit les frais de rachat qui peuvent s'appliquer, exprimés en pourcentage du coût<sup>1</sup> des parts ou des actions vendues :</p> <table border="0" data-bbox="461 462 1482 892"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Frais d'acquisition reportés</th> <th style="text-align: center;">Frais d'acquisition réduits reportés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Si vous vendez des parts ou des actions :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>La première année</td> <td style="text-align: center;">6,0 %</td> <td style="text-align: center;">3,50 %<sup>2</sup></td> </tr> <tr> <td>La deuxième année</td> <td style="text-align: center;">5,5 %</td> <td style="text-align: center;">2,75 %<sup>3</sup></td> </tr> <tr> <td>La troisième année</td> <td style="text-align: center;">5,0 %</td> <td style="text-align: center;">2,00 %</td> </tr> <tr> <td>La quatrième année</td> <td style="text-align: center;">4,5 %</td> <td style="text-align: center;">aucuns</td> </tr> <tr> <td>La cinquième année</td> <td style="text-align: center;">4,0 %</td> <td style="text-align: center;">aucuns</td> </tr> <tr> <td>La sixième année</td> <td style="text-align: center;">3,0 %</td> <td style="text-align: center;">aucuns</td> </tr> <tr> <td>La septième année</td> <td style="text-align: center;">2,0 %</td> <td style="text-align: center;">aucuns</td> </tr> <tr> <td>Après 7 ans</td> <td style="text-align: center;">aucuns</td> <td style="text-align: center;">aucuns</td> </tr> </tbody> </table> <p>1 Le coût des parts ou des actions souscrites avec frais d'acquisition reportés est réduit pour tenir compte des distributions ou des dividendes réinvestis et augmenté pour tenir compte de la valeur des parts ou des actions rachetées comprises dans la tranche de 10 % sans frais de rachat. Pour d'autres renseignements, veuillez consulter la rubrique « Comment puis-je vendre mes parts ou mes actions? » à la page 11.</p> <p>2 Les frais de rachat sont de 3,0 % pour les parts du Fonds équilibré mondial Marquest qui sont achetées sous l'option avec frais d'acquisition réduits reportés et vendues au cours de la première année.</p> <p>3 Les frais de rachat sont de 2,5 % pour les parts du Fonds équilibré mondial Marquest qui sont achetées sous l'option avec frais d'acquisition réduits reportés et vendues au cours de la deuxième année.</p>		Frais d'acquisition reportés	Frais d'acquisition réduits reportés	Si vous vendez des parts ou des actions :			La première année	6,0 %	3,50 % <sup>2</sup>	La deuxième année	5,5 %	2,75 % <sup>3</sup>	La troisième année	5,0 %	2,00 %	La quatrième année	4,5 %	aucuns	La cinquième année	4,0 %	aucuns	La sixième année	3,0 %	aucuns	La septième année	2,0 %	aucuns	Après 7 ans	aucuns	aucuns
	Frais d'acquisition reportés	Frais d'acquisition réduits reportés																													
Si vous vendez des parts ou des actions :																															
La première année	6,0 %	3,50 % <sup>2</sup>																													
La deuxième année	5,5 %	2,75 % <sup>3</sup>																													
La troisième année	5,0 %	2,00 %																													
La quatrième année	4,5 %	aucuns																													
La cinquième année	4,0 %	aucuns																													
La sixième année	3,0 %	aucuns																													
La septième année	2,0 %	aucuns																													
Après 7 ans	aucuns	aucuns																													
<p>Frais de négociation à court terme</p>	<p>Si vous procédez au rachat ou à la substitution de parts ou d'actions (sauf des parts du Fonds marché monétaire Marquest ou des actions du Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés)) qui ont été acquises en vertu de toute option prévoyant le versement de frais d'acquisition ou acquises dans le cadre de toute opération de substitution, et ce, dans les 30 jours suivant la date de telle acquisition ou substitution, nous pouvons vous imposer des frais d'un montant égal à 2 % de la valeur des parts ou des actions ainsi rachetées ou substituées. Ces frais ne s'appliquent pas au Programme de retraits systématiques ni à la tranche de 10 % sans frais de rachat. Les frais sont payables au Fonds concerné. Les frais de négociation à court terme s'ajoutent aux autres frais auxquels vous seriez autrement assujettis en vertu du présent prospectus simplifié.</p> <p>Nous avons instauré des procédés pour déceler et empêcher les opérations à court terme inappropriées. Veuillez consulter la rubrique « Opérations à court terme » à la page 12.</p>																														
<p>Frais pour régimes à impôt différé</p>	<p>Nous n'imposons aucuns frais d'administration annuels pour nos RER, FRR et CELI. Nous exigeons 25 \$ pour chaque transfert d'un RER, d'un FRR ou d'un CELI et pour chaque fermeture d'un tel régime.</p>																														
<p>Autres frais</p>	<p>Nous n'exigeons aucuns frais d'administration pour les régimes de paiements préautorisés. Des frais de 10 \$ sont imposés si vous demandez un chèque certifié pour le produit de rachat. Nous imposons des frais de 25 \$ si votre chèque en paiement de l'achat de parts ou d'actions est retourné pour cause de provisions insuffisantes dans votre compte bancaire.</p> <p>Des frais de 10 \$ s'appliquent si vous demandez des reçus pour fins d'impôt en double.</p>																														

## Incidences des frais d'acquisition et de rachat

Le tableau suivant indique le montant maximal des frais que vous auriez à payer au moment de l'acquisition ou du rachat, selon les diverses options avec frais d'acquisition, pour un placement de 1 000 \$ détenu pendant les périodes indiquées avant la date du rachat.

	Frais à l'achat	Frais de rachat si les parts ou les actions sont rachetées avant la fin de la			
		1 <sup>re</sup> année	3 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	10 <sup>e</sup> année
Option avec frais d'acquisition	50 \$	aucuns	aucuns	aucuns	aucuns
Option avec frais d'acquisition reportés <sup>1,2</sup>	aucuns	60 \$	50 \$	40 \$	aucun
Option avec frais d'acquisition réduits reportés <sup>1,2</sup>	aucuns	35 \$*	20 \$	aucuns	aucuns
Option sans frais d'acquisition <sup>3</sup>	aucuns	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

\* Sauf pour les parts du Fonds équilibré mondial Marquest qui sont achetées sous l'option avec frais d'acquisition réduits reportés, auquel cas les frais de rachat seraient de 30 \$ pour les parts rachetées avant la fin de la première année.

1. Les frais de rachat ne s'appliquent que si vous faites racheter vos parts ou vos actions au cours d'une année donnée. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.
2. En appliquant la tranche de 10 % sans frais de rachat, vous pourriez peut-être réduire le montant des frais de rachat que vous pourriez autrement être tenu d'acquitter.
3. Offerte uniquement pour les parts de catégorie F des Fonds en fiducie offrant ces catégories et les actions de la série F des Fonds de société qui offrent ces séries.

## RÉMUNÉRATION DU COURTIER

### Courtage

Votre courtier touche un courtage lorsque vous investissez dans un Fonds et votre conseiller financier touche une partie de ce courtage. Le montant du courtage varie selon l'option avec frais d'acquisition que vous choisissez.

Si vous optez pour l'achat avec frais d'acquisition, votre courtier touche un courtage égal au montant que vous avez négocié avec votre conseiller financier. Le maximum qui peut être versé selon cette option correspond à 5 % de votre placement (2 % pour les parts de catégorie A du Fonds marché monétaire Marquest).

Si vous choisissez l'achat avec l'un des deux modes de frais d'acquisition reportés, nous payons une commission de courtage à votre courtier. Si vous optez pour les frais d'acquisition reportés, la commission de courtage correspond à 5,0 % du montant total de votre placement. Pour l'option avec frais d'acquisition réduits reportés, la commission de courtage correspond à 3,0 % du montant total de votre placement.

Les parts de catégorie F des Fonds en fiducie offrant ces catégories peuvent uniquement être acquises sous l'option sans frais d'acquisition. Les actions de la série F des Fonds de société qui offrent ces séries peuvent uniquement être acquises sous l'option sans frais d'acquisition. Nous ne versons aucune commission à votre courtier à l'achat de parts de catégorie F des Fonds en fiducie ou d'actions de série F des Fonds de société.

LGQ, le sous-conseiller des Fonds conseillés par LGQ, peut choisir de réaliser jusqu'à 20 % de ses opérations de négociation du Fonds à versement mensuel Marquest avec Tuscarora Capital Inc. (un courtier en placements sous le contrôle des membres du même groupe que la société qui exerce un contrôle sur LGQ) conformément à des modalités aussi avantageuses, sinon plus avantageuses, pour le Fonds que celles des opérations qui seraient réalisées avec d'autres courtiers ou négociants en valeurs. Le Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés) sera exclu de cette entente étant donné que ce Fonds n'a pas recours à des services externes de négociation. Tuscarora Capital Inc. peut également toucher une commission de démarchage ou de recommandation à l'égard des opérations de portefeuille. Ces opérations sont effectuées de la même manière que celles qui sont réalisées par d'autres courtiers, sans le versement d'aucune rémunération préférentielle.

## Commission de suivi

Nous versons également à votre courtier une commission de suivi pour le rémunérer, lui et votre conseiller financier, pour les conseils et services qu'ils vous fournissent relativement à votre placement dans les Fonds. Nous pouvons modifier ou cesser le paiement de cette commission en tout temps. Le montant de la commission de suivi dépend des Fonds que vous achetez et des options avec frais d'acquisition que vous choisissez. Nous versons également une commission de suivi aux courtiers à commission réduite pour les titres que vous achetez par l'entremise de votre compte auprès de courtiers à commission réduite.

Nous ne versons aucune commission de suivi à votre courtier à l'achat de parts de catégorie F ou d'actions de série F. Le montant des frais versé à votre courtier en rapport avec les parts de catégorie F ou les actions de série F est assujéti aux conditions de l'entente existant entre vous et votre courtier.

Le tableau qui suit indique le montant maximal des commissions de suivi qui est payable mensuellement ou trimestriellement, exprimé en pourcentage de la valeur de vos parts ou actions, selon les différentes options applicables aux frais d'acquisition que nous offrons :

	Parts ou actions achetées avec frais d'acquisition	Parts achetées avec frais d'acquisition reportés <sup>1</sup>	Parts ou actions achetées avec frais d'acquisition réduits reportés <sup>2</sup>
Fonds marché monétaire Marquest <sup>3</sup>	0,30 %	0,30 %	0,30 %
Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés) <sup>4</sup>	0,30 %	s.o.	0,30 %
Fonds d'obligations canadiennes Marquest <sup>3</sup>	0,60 %	0,25 %	0,50 %
Fonds canadien de revenu fixe Marquest <sup>3</sup>	0,50 %	0,25 %	0,50 %
Fonds à versement mensuel Marquest <sup>3</sup>	1,00 %	0,50 %	0,75 %
Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés) <sup>4</sup>	1,00 %	s.o.	0,75 %
Fonds équilibré mondial Marquest <sup>3</sup>	1,00 %	0,50 %	1,00 %
Fonds américain de croissance des dividendes Marquest	1,00 %	0,50 %	1,00 %
Fonds américain de croissance des dividendes Marquest (catégorie de sociétés) <sup>4</sup>	1,00 %	s.o.	1,00 %
Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest	1,00 %	0,50 %	1,00 %
Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés) <sup>4</sup>	1,00 %	s.o.	1,00 %
Fonds de petites sociétés Marquest <sup>3</sup>	1,00 %	0,50 %	1,00 %
Fonds de ressources canadien Marquest <sup>3</sup>	1,00 %	0,50 %	1,00 %
Fonds de ressources canadien Marquest (catégorie de sociétés) <sup>4</sup>	1,00 %	s.o.	1,00 %

1. L'option avec frais d'acquisition reportés ne s'applique pas à l'achat d'actions des Fonds de société.
2. Les commissions de suivi applicables à l'option avec frais d'acquisition réduits reportés ne sont payables qu'à compter de la date d'anniversaire de votre placement initial.
3. Le montant maximal des commissions de suivi applicables aux Fonds en fiducie (indiqué dans le tableau) ne s'applique qu'aux parts de catégorie A du Fonds concerné.
4. Pour les Fonds de société, le montant maximal des commissions de suivi indiqué dans le tableau s'applique uniquement aux actions de la série A du fonds concerné.

Les taux effectifs que nous versons peuvent différer du montant maximal des commissions de suivi indiqué dans le tableau ci-dessus et peuvent également varier à l'occasion. Nous pouvons modifier ou annuler les conditions applicables aux frais de suivi à notre discrétion et sans avis préalable.

### **Primes d'encouragement pour les courtiers**

Il se peut que nous payions jusqu'à 50 % du coût des programmes de commercialisation des courtiers et de leurs conseillers financiers. Ces frais sont acquittés par nous et non par les Fonds.

## **RÉMUNÉRATION DU COURTIER VERSÉE À L'AIDE DES FRAIS DE GESTION**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la rémunération en espèces totale, dont les commissions sur les ventes, les commissions de suivi et d'autres formes de rémunération des courtiers, telles que les paiements liés à la commercialisation, versée aux courtiers qui ont placé les parts des Fonds représentait environ 41 % du total des honoraires de gestion reçus par le gestionnaire.

## **INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS**

**La situation fiscale de chaque investisseur étant différente, nous vous recommandons de consulter votre conseiller en fiscalité qui vous conseillera sur votre situation. Pour connaître la description détaillée des incidences fiscales pour un investisseur d'un Fonds, veuillez consulter notre Notice annuelle.**

### **Introduction**

Le sommaire qui suit présente les principales incidences fiscales de l'impôt fédéral canadien généralement applicables en vertu de la Loi de l'impôt, à la date du présent Prospectus simplifié des Fonds et, en ce qui concerne l'acquisition, la détention et la disposition de parts ou d'actions d'un Fonds par un investisseur qui, pour l'application de la Loi de l'impôt, réside au Canada, détient telles parts ou actions d'un Fonds en tant qu'immobilisations, traite sans lien de dépendance avec le Fonds et ne lui est pas affilié, et investit pour son propre compte et non à titre de fiduciaire d'une fiducie. En général, des actions ou des parts seront réputées constituer des biens en immobilisations pour le porteur, à la condition que le porteur ne détienne pas ces parts ou actions dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise consistant à acheter et vendre des valeurs et qu'il ne les a pas acquises dans une ou plusieurs transactions réputées constituer un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial. Certains porteurs qui, autrement, pourraient être réputés ne pas détenir des actions ou des parts peuvent, dans certaines circonstances, avoir le droit d'exercer le choix irrévocable permis par le paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, afin que ces titres et tous les autres « titres canadiens » dont ceux sont alors propriétaires ou qu'ils acquièrent par la suite soit traités en tant que biens en immobilisations.

Les incidences fiscales diffèrent selon que l'investisseur investit dans des parts ou des actions à partir d'un compte qui est un régime à impôt différé enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime de participation différée aux bénéfices, un régime enregistré d'épargne-études, un régime enregistré d'épargne-invalidité ou un compte d'épargne libre d'impôt, ou qu'il investit dans des parts ou des actions à partir d'un compte qui n'est pas enregistré.

Le présent sommaire est fondé sur les faits énoncés dans le présent Prospectus simplifié, les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application, et les pratiques et politiques administratives publiées à ce jour de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »). Il tient compte de l'ensemble des propositions (les « **propositions fiscales** ») visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement d'application annoncées publiquement par le ministre des Finances avant la date des présentes. Ce sommaire suppose que les propositions fiscales seront adoptées telles qu'elles sont présentement proposées, bien qu'aucune garantie ne puisse être fournie à cet égard. À l'exception des propositions fiscales, le présent sommaire ne tient compte d'aucune modification à la loi, que ce soit par voie législative, réglementaire, administrative ou judiciaire, et ne prévoit aucune telle modification. De plus, ce sommaire ne tient pas compte des autres lois ou des incidences fiscales fédérales, provinciales ou étrangères.

Le présent sommaire n'est pas applicable à un porteur de parts de fiducie (i) qui est une « institution financière » (tel que défini dans la Loi de l'impôt aux fins des règles « d'évaluation à la valeur du marché » ou une « institution financière déterminée »; (ii) qui a un intérêt qui est un « placement dans un abri fiscal »; (iii) qui a choisi de déterminer ses résultats fiscaux dans une devise étrangère en vertu des règles sur la déclaration des monnaies fonctionnelles prévues par la Loi de l'impôt; (iv) qui à tout moment a un « rajustement à risque » tel que défini dans la Loi de l'impôt; (v) qui est une société de personnes ou une

fiducie; (vi) qui a un placement qui pourrait constituer un « placement dans un abri fiscal » selon la Loi de l'impôt ou (vii) qui a conclu une « convention de dérivé à terme » ou une « convention de disposition factice », en relation avec les parts de fiducie du porteur de Fonds en fiducie (dans chaque cas, tel que défini dans la Loi de l'impôt). Ces porteurs de parts de fiducie devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de déterminer les conséquences fiscales de l'acquisition, la détention et la disposition de parts de fiducie. En outre, ce sommaire ne traite pas de la déductibilité des intérêts pour un porteur de parts de fiducie qui a emprunté des fonds pour acquérir des parts de fiducie en vertu de cette offre.

Ce sommaire est également fondé sur l'hypothèse selon laquelle à aucun moment, le Fonds en fiducie ne sera une FIPD tel que défini dans les dispositions relatives aux FIPD dans la Loi de l'impôt. À condition que le Fonds en fiducie ne soit pas inscrit ou négocié en bourse ou tout autre marché public, alors il ne devrait pas être une FIPD.

Le présent sommaire est également fondé sur les hypothèses suivantes :

- (i) Il y est présumé que l'investisseur n'entreprend et n'organise aucune transaction relative à ses parts ou actions autres que celles décrites dans le présent Prospectus simplifié, et qu'aucune transaction relative aux parts ou actions de l'investisseur décrite dans le présent Prospectus simplifié n'est entreprise ou organisée principalement dans le but d'obtenir une incidence fiscale autre que celles expressément décrites aux présentes.
- (ii) À la fois le Fonds en fiducie et la Société de fonds ont choisi, conformément au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, de désigner comme biens en immobilisation tous les titres canadiens qui leur appartiennent.
- (iii) Il y est présumé que le Fonds en fiducie (autre que le Fonds canadien de revenu fixe et le Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus) continuera d'être admissible à la fois au titre de « fiducie d'investissement à participation unitaire » et de « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt (afin d'être admissible, un Fonds en fiducie doit, notamment, se conformer à certaines conditions quant au nombre de porteurs de parts et quant à la répartition de la propriété des parts); et que la Société de fonds continuera d'être admissible à titre de « société de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt. Le Fonds canadien de revenu fixe et le Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus ne sont pas admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » (au sens de la Loi de l'impôt), mais il est présumé que ces fonds sont admissibles à titre de « fiducie d'investissement à participation unitaire » pour l'application de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire a fourni un avis selon lequel il prévoit que les Fonds seront admissibles à tout moment important. Advenant qu'un Fonds ne soit pas admissible, les conséquences fiscales décrites ci-dessous seraient à certains égards différentes.
- (iv) Il y est présumé que le Fonds n'a pas été constitué et qu'il ne sera pas maintenu principalement pour le bénéfice de non-résidents du Canada.

**Cette description des incidences fiscales est uniquement de nature générale, ne couvre pas toutes les incidences fiscales possibles et n'a pas pour objectif de fournir des conseils aux investisseurs. Les investisseurs potentiels doivent chercher à obtenir, de leurs propres conseillers en fiscalité, des conseils indépendants sur les incidences fiscales résultant d'un placement dans les parts ou les actions d'un Fonds, lesquels seront fondés sur leur situation personnelle.** Le revenu et les autres incidences fiscales résultant de l'acquisition, de la détention ou de la disposition des parts ou des actions d'un Fonds varient selon le statut de l'investisseur, la ou les provinces dans lesquelles l'investisseur réside ou exploite une entreprise et, de façon générale, selon les circonstances propres à l'investisseur.

## **La Société de fonds**

En tant que société de placement à capital variable, la Société de fonds peut avoir trois types de revenu : des dividendes canadiens, des gains en capital imposables et d'autres revenus nets. À moins que la Société de fonds ne soit définie comme une société de placement, aux fins de la Loi de l'impôt, les dividendes canadiens reçus par la Société de fonds sont généralement assujettis à un impôt est entièrement remboursable lorsque des dividendes sont versés par la Société de fonds à ses actionnaires. Les gains en capital imposables sont assujettis à l'impôt normalement applicable pour les entreprises, l'impôt ainsi acquitté étant remboursable à la Société de fonds, par le versement aux actionnaires des dividendes prélevés sur les gains en capital ou en appliquant la formule de rachat au titre des gains en capital. Les autres revenus sont imposables aux taux normalement applicables pour les entreprises et cet impôt n'est pas remboursable. Les sociétés de

placement à capital variable ne sont pas admissibles aux taux réduits applicables aux entreprises dont bénéficient d'autres sociétés pour certains types de revenus.

Dans le calcul de son revenu imposable, la Société de fonds doit inclure les revenus, les frais déductibles, et les gains et les pertes en capital de tous ses portefeuilles de placement. La Société de fonds répartira l'impôt exigible et récupérable de la Société de fonds entre chacun des Fonds de société. La Société de fonds pourrait verser aux actionnaires de tout Fonds de société des dividendes ou des dividendes sur les gains en capital, de manière à recevoir un remboursement d'impôt sur les dividendes canadiens et les gains en capital, en vertu des règles applicables au remboursement de l'impôt décrites ci-dessus.

Les distributions versées par la Société de fonds peuvent également inclure un remboursement de capital. Plusieurs facteurs déterminent le montant des distributions de la Société de fonds, y compris les gains réalisés et non réalisés, les distributions ou dividendes provenant des placements et le montant net des conversions. Les distributions versées dans le passé ne constituent pas une indication du montant des distributions qui seront versées dans l'avenir, et le montant des dividendes, des gains en capital et des remboursements de capital qui composent les distributions pourrait varier.

### **Les Fonds en fiducie**

Chaque Fonds en fiducie prévoit de distribuer à ses porteurs de parts son revenu et ses gains nets réalisés au cours de l'année de réalisation. Si le Fonds en fiducie ne le fait pas, la partie non distribuée sera imposable pour le Fonds en fiducie. Chaque Fonds en fiducie prendra les mesures appropriées pour s'assurer que les montants distribués aux porteurs de parts conserveront leurs caractéristiques aux fins fiscales après telle distribution aux porteurs de parts.

### **Parts ou actions détenues dans un régime enregistré**

Les parts ou les actions de tous les fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Pourvu que le régime enregistré ne détienne aucun placement non admissible ou placement interdit, il recevra du revenu et des gains en capital, sous forme de distributions ou de dividendes, et des gains seront réalisés ou des pertes subies, selon le cas, lorsqu'il disposera d'un placement, sans incidence fiscale.

### **Parts ou actions détenues dans un régime non enregistré**

Si vous détenez des parts ou des actions dans un compte non enregistré, vous aurez de l'impôt à payer sur tous les gains en capital que vous distribue le Fonds, de même que sur les dividendes (y compris ce qui est réinvesti pour acheter des parts ou des actions supplémentaires du Fonds) et les gains (déduction faite des pertes) qui surviennent lors de la disposition des parts ou des actions du Fonds. Sauf dans les circonstances décrites ci-dessous, un remboursement de capital ne sera pas imposable pour vous, mais il réduira le prix de base rajusté des actions ou des parts concernées. Lorsque le montant net des réductions du prix de base rajusté des actions ou des parts fait en sorte que le prix de base rajusté est un montant négatif, ce montant sera traité comme un gain en capital réalisé par le porteur des actions ou des parts, selon le cas, auquel cas le prix de base rajusté des actions ou des parts sera alors nul. Pour obtenir d'autres renseignements sur les remboursements de capital, veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales » de la notice annuelle.

Tous les Fonds reçoivent, conservent et réinvestissent leur revenu et leurs gains, en attendant les distributions ou les dividendes périodiques. La valeur du revenu et des gains non distribués étant reflétée dans la valeur des parts ou des actions du Fonds, si des parts ou des actions sont achetées par l'entremise de votre compte non enregistré, peu de temps avant que le Fonds verse une distribution, la fraction du prix d'achat attribuable au revenu ou aux gains non distribués, ou aux dividendes, devient en fait imposable au moment de la distribution du revenu et des gains ou de la déclaration de dividendes. Vous devez donc tenir compte du calendrier de distribution d'un Fonds, ou de déclaration des dividendes, lorsque vous effectuez un achat par l'entremise d'un compte non enregistré. Selon la nature de ses placements, le Fonds fera des distributions ou déclarera des dividendes mensuellement, trimestriellement ou annuellement. La fréquence et le moment des distributions ou de la déclaration de dividendes de chaque Fonds sont décrits dans l'information propre à chacun des Fonds présentée plus loin dans le présent prospectus simplifié.

### **Rachats et substitutions des Fonds**

Aux fins fiscales, les gains ou les pertes réalisés lors du rachat des parts ou des actions donneront habituellement lieu à un gain en capital ou à une perte en capital, égal au montant que vous touchez lors du rachat, moins le prix de base rajusté des parts ou des actions rachetées. Les changements de désignations ou de catégories d'une catégorie à une autre catégorie du

même Fonds en fiducie sont considérées comme étant des dispositions à la juste valeur marchande pour les besoins de l'impôt, entraînant un gain en capital ou une perte en capital, et la substitution de parts contre des actions, ou d'actions contre des parts, sera réputée constituer une disposition et entraînera aussi un gain ou à une perte en capital aux fins fiscales.

En règle générale, on établit le prix de base rajusté de chaque part ou action d'un Fonds en additionnant les montants (y compris les courtages et autres frais liés à l'acquisition) que vous avez effectivement versés pour acquérir toutes les parts ou actions du Fonds que vous détenez alors, et en divisant cette somme par le nombre de parts ou d'actions que vous détenez. Si vous détenez des parts ou des actions acquises à la suite du réinvestissement de distributions, ces parts ou actions seront incluses dans le calcul. Si le Fonds a remboursé du capital dans le cadre d'une distribution, le montant en capital reçu sera déduit du calcul de la moyenne.

Si le taux de rotation des titres d'un Fonds est élevé, il se peut que les frais d'opération soient eux aussi plus élevés, tout comme les gains en capital au cours d'une année. Cependant, il n'existe pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

En général, les frais de gestion que vous payez directement relativement aux parts ou aux actions des Fonds qui ne sont pas détenues dans un régime enregistré devraient être déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, dans la mesure où tels frais de gestion sont raisonnables et qu'ils représentent des frais versés pour des conseils qui vous ont été fournis concernant l'achat ou la vente de parts ou d'actions des Fonds ou pour des services qui vous ont été fournis concernant l'administration ou la gestion de vos parts ou actions des Fonds. La partie de tels frais de gestion qui correspond aux services fournis par le gestionnaire aux Fonds, plutôt qu'à vous directement, n'est pas déductible aux fins de l'impôt sur le revenu. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité concernant la déductibilité des frais de gestion, en tenant compte des circonstances qui vous sont propres.

## **QUELS SONT VOS DROITS?**

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous donnent le droit de résilier un contrat d'achat de parts ou d'actions d'un Fonds dans les deux jours ouvrables de la réception du présent document, ou d'annuler toute souscription dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre achat.

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permettent également d'annuler la convention d'achat de parts ou d'actions d'un Fonds et d'obtenir un remboursement ou des dommages-intérêts si le présent prospectus simplifié, ou la notice annuelle ou les états financiers qui sont intégrés par renvoi au présent document contiennent des informations fausses ou trompeuses à propos d'un Fonds. Ces divers recours doivent généralement être exercés à l'intérieur de certains délais spécifiques.

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter votre conseiller juridique ou vous reporter à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

## **RENSEIGNEMENTS PROPRES À CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT**

Dans la suite du présent document, vous trouverez des renseignements sur chacun des Fonds. Plutôt que de répéter certains renseignements applicables à tous les Fonds, les renseignements qui s'appliquent à tous les Fonds sont présentés ci-dessous.

### **Quels types de placement le Fonds fait-il?**

Dans cette rubrique, nous décrivons l'objectif de placement de chaque Fonds et sa stratégie pour l'atteindre. L'approbation des porteurs est nécessaire pour tout changement au principal objectif de placement d'un Fonds.

### ***Recours aux instruments dérivés***

Dans le cadre de leur stratégie de placement, tous les Fonds peuvent recourir aux instruments dérivés pourvu que cette opération soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds et conforme aux règles des autorités en valeurs mobilières. Les instruments dérivés sont des valeurs mobilières dont la valeur est fondée sur celle d'une autre valeur mobilière ou sur la fluctuation des taux d'intérêt ou de change. L'autre valeur mobilière ou le taux d'intérêt ou de change est habituellement appelé le placement sous-jacent.



Les deux instruments dérivés auxquels recourent le plus souvent les Fonds sont :

- les contrats à terme standardisés et les contrats à terme de gré à gré, soit des contrats d'achat ou de vente, à un prix convenu d'avance, du placement sous-jacent et à une date ultérieure;
- les contrats sur options, soit des contrats qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre le placement sous-jacent à un prix convenu d'avance, dans un délai déterminé.

Selon leurs stratégies de placement, plusieurs Fonds peuvent recourir aux instruments dérivés pour améliorer les rendements ou se protéger contre les pertes. Afin d'améliorer les rendements, le Fonds peut utiliser des instruments dérivés directement plutôt que d'acheter le placement sous-jacent, une possibilité découlant du fait que l'opération sur instrument dérivé peut souvent être réalisée plus rapidement et à moindres frais. Afin de se protéger contre les pertes, le Fonds peut recourir aux instruments dérivés pour se couvrir contre une fluctuation prévue du marché ou un changement dans la conjoncture économique. Par exemple, si l'on prévoit que les taux d'intérêt vont augmenter, un Fonds qui investit dans des titres à revenu fixe pourrait conclure des contrats sur les obligations du Gouvernement du Canada (« OGC »), lesquelles gagnent de l'argent lorsque les taux d'intérêt grimpent. Les gains réalisés sur les contrats sur OGC compenseraient la perte de valeur des titres à revenu fixe suite à la hausse des taux d'intérêt.

Pour ajouter au revenu de l'exercice provenant des dividendes versés sur les placements en titres de participation détenus par le Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest et le Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés), le Fonds à versement mensuel Marquest, le Fonds américain de croissance des dividendes Marquest et le Fonds américain de croissance des dividendes Marquest (catégorie de sociétés), ces Fonds pourraient vendre des options d'achat couvertes et des options de vente couvertes par des liquidités (selon le cas) pour les titres de participation détenus par les Fonds.

Un Fonds ne peut avoir recours aux instruments dérivés à des fins de spéculation. Lorsqu'un Fonds a recours aux instruments dérivés, l'actif ou les liquidités que le fonds détient doivent être suffisants pour couvrir ses engagements relativement à de tels instruments dérivés, ce qui limite le montant des pertes pouvant résulter de l'utilisation d'instruments dérivés.

#### ***Placements dans d'autres organismes de placement collectif***

Tous les Fonds peuvent investir dans les titres d'autres organismes de placement collectif (les « fonds sous-jacents »), y compris d'autres organismes de placement collectif gérés par nous. Nous choisirons activement les fonds sous-jacents et déterminerons le pourcentage de l'actif d'un Fonds qui doit être investi dans chaque fonds sous-jacent, eu égard aux objectifs de placement du Fonds. Nous pouvons modifier le pourcentage de l'actif qu'un Fonds investit dans chacun des fonds sous-jacents, et remplacer, ajouter ou retirer tout fond sous-jacent lorsque nous sommes d'avis que telle modification est requise afin d'améliorer le rendement d'un Fonds. Un Fonds n'investira dans un fonds sous-jacent que si les conditions suivantes sont remplies :

- le fonds sous-jacent est assujéti au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* ou le fonds sous-jacent émet des titres qui sont des « unités de participation indicielles » en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*;
- l'objectif de placement du fonds sous-jacent est compatible avec l'objectif de placement du Fonds;
- lorsque nous sommes le gestionnaire du fonds sous-jacent, nous n'exercerons pas les droits de vote afférents aux titres détenus par le Fonds dans le fonds sous-jacent;
- au moment où le Fonds achète des titres du fonds sous-jacent, le fonds sous-jacent n'a pas investi plus de 10 % de la valeur marchande de son actif net dans les titres d'un autre organisme de placement collectif;
- les titres du fonds sous-jacent sont admissibles aux fins de placement dans le même territoire que le Fonds ou sont des « unités de participation indicielles » en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*;
- le Fonds ne verse aucuns frais ni aucune prime d'encouragement qui, pour une personne raisonnable, auraient pour effet de doubler des frais payés par le fonds sous-jacent;
- lorsque nous sommes le gestionnaire du fonds sous-jacent, le Fonds n'a aucuns frais d'acquisition ou de rachat à payer en rapport avec l'achat ou le rachat de titres du fonds sous-jacent; et
- le Fonds ne verse aucuns frais d'acquisition ou de rachat en rapport avec l'acquisition ou le rachat de titres du fonds

sous-jacent (sauf si le fonds sous-jacent émet des titres qui sont des « unités de participation indicielles » en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*) qui, pour une personne raisonnable, aurait pour effet de doubler des frais payés par le fonds sous-jacent.

### Opérations de prêt de titres

Les Fonds (à l'exception du Fonds de ressources canadien Marquest (catégorie de sociétés) et du Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés)) peuvent conclure des opérations de prêt de titres. Dans une opération de prêt de titres, un Fonds prête des titres détenus en portefeuille dont il est propriétaire à un emprunteur par l'entremise d'un agent autorisé, moyennant des frais et l'engagement de remettre, à une date ultérieure, un nombre égal des mêmes titres. Le Fonds peut rappeler les titres en tout temps. L'emprunteur fournit une garantie au fonds constituée d'espèces, de titres admissibles ou de titres immédiatement convertibles en titres identiques aux valeurs prêtées. Ainsi, le Fonds demeure exposé aux variations de la valeur des titres prêtés, tout en générant des revenus additionnels.

Un Fonds ne conclura aucune opération de prêt de titres si, immédiatement par la suite, la valeur au marché globale de tous les titres qu'il a prêtés et qui ne lui ont pas encore été rendus est supérieure à 50 % de l'actif total du Fonds (excluant les garanties détenues par le Fonds dans le cadre des opérations de prêt de titres). Aux fins de toute opération de prêt de titres, les Fonds ne traiteront qu'avec des emprunteurs réputés solvables. La garantie accordée doit être équivalente à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés et le montant de la garantie est ajusté quotidiennement pour assurer, qu'en tout temps, la couverture de la garantie est maintenue.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Dans cette rubrique, nous décrivons les risques propres à chaque Fonds. Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

La méthodologie utilisée pour classer le risque lié aux placements propre à chaque Fonds indiqué dans l'information propre à chaque Fonds qui suit et dans l'aperçu du Fonds est la méthodologie recommandée par le groupe de travail de l'IFIC (The Investment Fund Institute of Canada) chargé d'étudier la classification des risques liés aux fonds d'investissement (le « Groupe de travail »). Les catégories de classification des risques liés aux placements sont les suivantes :

- Faible : s'applique aux fonds dont le niveau de risque est typiquement associé aux placements dans des fonds du marché monétaire et des fonds de titres à revenu fixe canadiens;
- Faible à moyen : s'applique aux fonds dont le niveau de risque est typiquement associé aux placements dans des fonds équilibrés et des fonds mondiaux et/ou des fonds de titres à revenu fixe de sociétés;
- Moyen : s'applique aux fonds dont le niveau de risque est typiquement associé aux placements dans des portefeuilles de titres de participation qui sont diversifiés entre un certain nombre de titres de participation de sociétés canadiennes et/ou internationales à forte capitalisation;
- Moyen à élevé : s'applique aux fonds dont le niveau de risque est typiquement associé aux placements dans des portefeuilles de titres de participation qui peuvent concentrer leurs placements dans certaines régions spécifiques ou dans certains secteurs particuliers de l'économie; et
- Élevé : s'applique aux fonds dont le niveau de risque est typiquement associé aux placements dans des portefeuilles de titres de participation qui peuvent concentrer leurs placements dans certaines régions spécifiques ou dans certains secteurs particuliers de l'économie où il existe un risque de perte significatif.

En ce qui concerne les Fonds qui ont des données historiques sur le rendement, le Groupe de travail a conclu que le type de risque le plus complet et le plus facile à comprendre dans ce contexte est la volatilité historique, telle que mesurée par l'écart-type par rapport au rendement du Fonds. En ce qui concerne les Fonds qui affichent des données sur le rendement couvrant une période de moins de 3 ans, la classification des risques liés aux placements est fondée sur l'évaluation, par le gestionnaire, de l'indice de référence qui ressemble le plus au mandat d'investissement du Fonds. Le gestionnaire et le Groupe de travail reconnaissent toutefois que d'autres types de risques, à la fois mesurables et non mesurables, peuvent exister et nous vous rappelons que le rendement passé d'un Fonds n'est pas nécessairement une indication de son rendement futur et que la volatilité passée d'un Fonds n'est pas nécessairement une indication de sa volatilité future. Le

niveau de risque associé à chaque Fonds est réexaminé annuellement par le gestionnaire. Vous pouvez obtenir une copie de la méthodologie de classification du risque lié aux placements utilisée par le gestionnaire en communiquant avec nous par téléphone au 1-888-964-3533 ou par courriel à [clientservices@marquest.ca](mailto:clientservices@marquest.ca).

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Nous dressons ici le profil de l'investisseur à qui convient le Fonds ou du portefeuille du Fonds. Veuillez vérifier avec votre conseiller financier pour vous assurer que les Fonds que vous choisissez conviennent à votre tolérance au risque et à vos objectifs de placement.

### **Politique en matière de distributions**

Cette rubrique décrit la politique en matière de distributions du Fonds. Les distributions versées dans le passé ne constituent pas une indication des distributions qui seront versées dans l'avenir, et la composition des distributions pourrait varier. Rien ne garantit le montant des distributions qui seront versées pour l'une ou l'autre des catégories ou séries d'un Fonds et nous pouvons modifier la politique en matière de distributions d'une catégorie ou série d'un Fonds en tout temps, ce qui pourrait inclure une réduction dans l'avenir, sans préavis aux porteurs de parts.

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs**

Les organismes de placement collectif acquittent certaines dépenses avec l'actif du Fonds, de sorte que les investisseurs acquittent indirectement ces dépenses par l'entremise de rendements moins élevés. Sous cette rubrique, nous présentons un exemple hypothétique des coûts indirects associés à un placement dans un Fonds. Ces renseignements vous aideront à comparer le coût cumulé d'un placement dans un Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif.

Bien que votre coût réel puisse être supérieur ou inférieur, l'information fournie dans cette rubrique illustre ce que serait votre coût, en se fondant sur les hypothèses suivantes :

- vous investissez 1 000 \$ dans la catégorie ou la série du Fonds indiquée pour les périodes indiquées et vous revendez tous vos titres à la fin de ces périodes;
- chaque année, votre placement génère un rendement de 5 %;
- le ratio des frais de gestion du Fonds au cours de la période de 10 ans demeure le même que celui du dernier exercice complet.

L'information ne vise que les catégories ou séries de titres d'un Fonds qui étaient en circulation à la fin du dernier exercice complet. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE MARQUEST

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds marché monétaire canadien
Date d'établissement	Catégorie A : le 10 août 1987 Catégorie F : le 17 juillet 2014
Titres offerts	Parts de catégories A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Catégorie A : 0,50 % Catégorie F : 0,20 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à produire un revenu en intérêts élevé tout en protégeant le capital et la liquidité, et ce, en investissant dans des titres de créance à court terme de qualité supérieure émis par des sociétés canadiennes et par le gouvernement du Canada, tels que des bons du Trésor, des acceptations bancaires de grandes banques et du papier commercial.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

#### Stratégies de placement

Afin d'atteindre l'objectif du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- analyse la courbe de rendement pour repérer les titres offrant une bonne valeur relative;
- investit dans un certain nombre d'émetteurs différents pour réduire le risque lié au crédit;
- investit seulement dans des titres ayant obtenu la note « R1 » ou « A », ou une note plus élevée, de Dominion Bond Rating Service ou une note équivalente d'autres agences de notation;
- maintient une durée à l'échéance moyenne de moins de 90 jours, cette durée étant toutefois rajustée occasionnellement pour tirer profit des fluctuations effectives et prévues des taux d'intérêt;
- peut conclure des opérations de prêt de titres pour obtenir un revenu additionnel pour le Fonds (veuillez consulter la rubrique « Opérations de prêt de titres » à la page 24).

---

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

#### Risques inhérents à ce fonds

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres à revenu fixe à court terme. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux taux d'intérêt;
- le risque lié aux émetteurs.

Durant la période de 12 mois se terminant le 31 mai 2017, les acceptations bancaires de CIBC du 20 octobre 2016 et de TD Bank du 7 février 2017, le billet de dépôt au porteur de Caisse Centrale Desjardins du 22 novembre 2016, les acceptations bancaires de Toronto Dominion Bank du 27 septembre 2016, de TD Bank du 10 avril 2017 et de National Bank du 7 octobre 2016, le papier commercial de Nestlé SA du 25 août 2016, les acceptations bancaires de Bank of Nova Scotia du 26 août 2016 et du 16 février 2017 et le papier

commercial de CDP Financial Inc. du 15 mai 2017 ont représenté plus de 10 % de la valeur nette des actifs du Fonds marché monétaire Marquest, atteignant respectivement un pourcentage maximum de 10,66 %, 10,38 %, 10,32 %, 10,28 %, 10,27 %, 10,22 %, 10,21 %, 10,16 % et 10,09 %.

Le portefeuille du Fonds marché monétaire Marquest sera également affecté par tous les risques décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? », en page Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Le Fonds est également soumis au risque lié aux catégories des titres. Si le Fonds investit dans des titres étrangers, il s'exposera aussi au risque de change et aux risques liés aux placements étrangers. De la même façon, s'il conclut des opérations de prêt de titres, il s'exposera également au risque lié aux prêts de titres.

Bien que le Fonds ait l'intention de maintenir ses parts à un prix constant, rien ne garantit que le prix des parts ne fluctuera pas à la hausse ou à la baisse.

Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

#### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

##### Profil de l'investisseur

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement à court terme;
- vous recherchez un risque de placement faible;
- vous souhaitez placer temporairement votre argent en attendant d'investir dans un autre fonds.

---

#### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution mensuelle de son revenu net, s'il y a lieu. Ses gains en capital nets réalisés éventuels seront distribués annuellement en décembre. Les distributions seront réinvesties, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

#### FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie A	4,62	14,33	25,03	56,84
Parts de catégorie F	3,68	11,40	19,91	45,21

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS DE REVENU À COURT TERME MARQUEST (CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS)

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds marché monétaire canadien
Date d'établissement	Actions de série A : le 25 juin 2004 Actions de série F : le 17 juillet 2014
Titres offerts	Actions d'une société de placement à capital variable
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Série A : 0,60 % Série F : 0,30 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

**Objectifs de placement** Le Fonds vise à réaliser un revenu à court terme permettant de préserver le capital et la liquidité. Le Fonds investit dans des titres de créance à court terme comme le papier commercial, les acceptations bancaires et les bons du Trésor.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

**Stratégies de placement**

Afin d'atteindre l'objectif du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- analyse la courbe de rendement à court terme et les taux d'intérêt;
- peut investir dans un certain nombre d'émetteurs différents pour réduire le risque lié au crédit;
- analyse la note et le risque de l'émetteur;
- maintient une durée à l'échéance moyenne de moins de 90 jours, qui est toutefois rajustée occasionnellement pour tirer profit des fluctuations effectives ou prévues des taux d'intérêt;
- peut conclure des opérations de prêt de titres pour obtenir un revenu additionnel pour le Fonds (veuillez consulter la rubrique « Opérations de prêt de titres » à la page 24).

---

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

**Risques inhérents à ce fonds**

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie indirectement dans des titres à revenu fixe à court terme.

Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux taux d'intérêt;
- le risque lié aux émetteurs.

Durant la période de 12 mois se terminant le 31 mai 2017, le papier commercial de Interpipe Corridor du 16 août 2016, le papier commercial de Nestlé SA du 25 août 2016, l'acceptation bancaire de National Bank du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le billet de dépôt au porteur de Caisse Centrale Desjardins du 22 novembre 2016, les acceptations bancaires de CIBC du 2 août 2016, de Bank of Montréal du 26 mai 2017, de National Bank du 28 novembre 2016 et de CIBC du 13 avril 2017, le billet de dépôt au porteur de Manulife Bank du 2 mai 2017, le papier commercial d'Hydro One du 15 juin 2017, les acceptations bancaires de CIBC du 20 octobre 2016, de HSBC du 23 février 2017 et de National Bank du 28 février 2017 ont représenté plus de 10 % de la valeur nette des actifs du Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie

## Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés)

de sociétés), atteignant respectivement un pourcentage maximum de 10,95 %, 10,95 %, 10,43 %, 10,42 %, 10,38 %, 10,28 %, 10,27 %, 10,26 %, 10,25 %, 10,12 %, 10,05 %, 10,04 % et 10,03 %.

Le portefeuille du Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés) sera également affecté par tous les risques décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » ci-dessus, page 2.

Le Fonds est également soumis aux risques liés aux catégories de titres. Si le Fonds investit dans des titres étrangers, il sera aussi exposé aux risques liés aux devises et aux placements étrangers. Si le Fonds conclut des opérations de prêt de titres, il sera aussi exposé au risque lié aux prêts de titres.

Bien que le Fonds ait l'intention de maintenir ses actions à un prix constant, rien ne garantit que le prix des actions ne fluctuera pas à la hausse ou à la baisse.

Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

#### Profil de l'investisseur

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement à court terme;
- vous recherchez un risque de placement faible;
- vous souhaitez placer temporairement votre argent en attendant d'investir dans un autre fonds.

---

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le Fonds a l'intention de verser un dividende ordinaire mensuel composé de son revenu net éventuel. Les gains en capital nets réalisés éventuels seront versés sous forme de dividendes annuellement en décembre. Les dividendes seront réinvestis, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

### FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de série A	4,52	14,00	24,46	55,54
Actions de catégorie F	1,16	3,58	6,26	14,21

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES MARQUEST

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds d'obligations canadiennes
Date d'établissement	Catégorie A : le 4 juin 1998 Catégorie F : le 7 février 2006
Titres offerts	Parts de catégories A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Catégorie A : 1,00 % Catégorie F : 0,40 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

<b>Objectifs de placement</b>	<p>Le Fonds cherche à procurer un revenu en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et du gouvernement du Canada.</p> <p>Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.</p>
<b>Stratégies de placement</b>	<p>Afin d'atteindre l'objectif du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• analyse la courbe de rendement afin de repérer les titres offrant une bonne valeur relative;</li><li>• investit dans plusieurs émetteurs différents pour réduire le risque lié au crédit;</li><li>• investit seulement dans des titres ayant obtenu la note « BBB (faible) », ou une note plus élevée, de Dominion Bond Rating Service ou une note équivalente d'autres agences de notation;</li><li>• maintiendra généralement un minimum de 25 % investi dans des obligations d'État;</li><li>• maintiendra une durée générale de plus ou moins trois ans par rapport à la durée de l'indice obligataire universel DEX;</li><li>• peut investir jusqu'à 20 % de l'actif net du Fonds dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'indice obligataire universel DEX, y compris dans des obligations à rendement réel, des obligations en monnaie étrangère et dans des titres étrangers;</li><li>• peut investir dans des titres émis par d'autres organismes de placement collectif (veuillez consulter la rubrique « Placements dans d'autres organismes de placement collectif » à la page 23);</li><li>• peut conclure des opérations de prêt de titres pour obtenir un revenu additionnel pour le Fonds (veuillez consulter la rubrique « Opérations de prêt de titres » à la page 24).</li><li>• se livrera à des opérations de négociation active afin de tirer profit d'opportunités du marché, ce qui pourra entraîner un taux de rotation des titres en portefeuille de plus de 70 %. La négociation active peut entraîner de plus importantes proportions de gains et/ou pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) sur les valeurs dans le portefeuille du Fonds et des frais de courtage plus élevés que ceux d'autres fonds communs. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation important et la performance du Fonds.</li></ul>



---

**QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?**
**Risques inhérents à ce fonds**

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres canadiens à revenu fixe. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux taux d'intérêt;
- le risque lié aux émetteurs.

Durant la période de 12 mois se terminant le 31 mai 2017, Laurentian Bank of Canada 2,81 % le 13 juin 2019, The Manufacturers Life Insurance Company 2,1 % le 1<sup>er</sup> juin 2025 et Royal Bank of Canada 2,48 % le 4 juin 2025, ont représenté plus de 10 % de la valeur nette des actifs du Fonds d'obligations canadiennes Marquest, atteignant respectivement un pourcentage maximum de 10,52 %, 10,08 % et 10,12 %.

Le portefeuille du Fonds d'obligations canadiennes Marquest sera également affecté par tous les risques décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » ci-dessus, page 2.

Le Fonds est également soumis au risque lié aux catégories des titres. Si le Fonds investit dans des titres étrangers et dans des instruments dérivés, il s'exposera aussi aux risques liés aux devises, aux instruments dérivés et aux placements étrangers. De la même façon, s'il conclut des opérations de prêt de titres, il s'exposera également au risque lié aux prêts de titres.

Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

**QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?**
**Profil de l'investisseur**

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement de court à moyen terme;
- vous souhaitez diversifier votre portefeuille de placement;
- vous avez une faible tolérance au risque de placement.

---

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS**

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution mensuelle fixe, qui pourrait comprendre le revenu net, les gains en capital ou un remboursement du capital. Ses gains en capital nets réalisés éventuels seront distribués annuellement en décembre. Les distributions seront réinvesties, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

**FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS**

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Parts de catégorie A	17,22	53,40	93,30	211,84
Parts de catégorie F	10,61	32,89	57,46	130,47

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE MARQUEST

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds de revenu fixe
Date d'établissement	Catégorie A : le 1 <sup>er</sup> décembre 2014 Catégorie F : le 1 <sup>er</sup> décembre 2014
Titres offerts	Parts de catégories A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Catégorie A : 1,40 % Catégorie F : 0,65 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à générer un revenu en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actifs de revenu fixe de bonne qualité, principalement libellés en dollars canadiens. L'objectif du Fonds est de dépasser, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

#### Stratégies de placement

Afin d'atteindre l'objectif du Fonds, le gestionnaire de portefeuille pourrait appliquer une partie ou la totalité des stratégies de placement dynamique suivantes :

- gestion de la courbe de rendement et de la durée par une structuration du portefeuille optimale;
- répartition sectorielle notamment entre des obligations du gouvernement et de sociétés, des titres adossés à des crédits immobiliers et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- crédit choisi en vue d'augmenter le rendement de manière raisonnable tout en atténuant le risque de crédit;
- négociation en vue de capitaliser sur les occasions de valeur relative;
- investissement dans plusieurs émetteurs différents pour réduire le risque de crédit;
- investissement dans des titres ayant obtenu la note « BBB (faible) », ou une note plus élevée, de DBRS Limited, Fitch, Inc., Moody's Canada Inc., Standard & Poor's Ratings Services Canada ou toute autre agence de notation désignée;
- maintien d'une durée globale se situant entre moins quatre ans et plus deux ans de la durée de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada;
- investissement possible dans des titres de créance émis par des gouvernements canadiens et des sociétés canadiennes;
- investissement maximum possible de 30 % des actifs nets du Fonds dans des titres de créance émis par des gouvernements et des sociétés de l'étranger;
- investissement possible dans des papiers commerciaux, des papiers commerciaux adossés à des actifs et des titres adossés à des actifs ou à des prêts hypothécaires;

- investissement possible dans des titres émis par d'autres organismes de placement collectif (veuillez consulter la rubrique « Placements dans d'autres organismes de placement collectif » à la page 23);
- conclusion possible d'opérations de prêt de titres pour obtenir un revenu additionnel pour le Fonds (veuillez consulter la rubrique « Opérations de prêt de titres » à la page 24.
- se livrera à des opérations de négociation active afin de tirer profit d'opportunités du marché, pouvant entraîner un taux de rotation du portefeuille de plus de 70 %. La négociation active peut entraîner de plus importantes proportions de gains et/ou pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) sur les valeurs dans le portefeuille du Fonds et des frais de courtage plus élevés que ceux d'autres fonds communs. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et la performance du Fonds.

---

## QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

### Risques inhérents à ce fonds

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres canadiens à revenu fixe. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques suivants :

- le risque lié aux titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires
- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux taux d'intérêt;
- le risque lié aux émetteurs.

Durant la période de 12 mois se terminant le 31 mai 2017, PSP Capital 1,34 % le 18 août 2021 a représenté plus de 10 % de la valeur nette des actifs du Fonds canadien de revenu fixe Marquest, atteignant un pourcentage maximum de 13,84 %.

Le portefeuille du Fonds canadien de revenu fixe Marquest sera également affecté par tous les risques décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » ci-dessus, page 2.

Le Fonds est également soumis au risque lié aux catégories des titres. Si le Fonds investit dans des titres étrangers, il s'exposera aussi aux risques liés aux devises et aux placements étrangers. De la même façon, s'il conclut des opérations de prêt de titres, il s'exposera également au risque lié aux prêts de titres.

Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

## QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

### Profil de l'investisseur

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement de court à moyen terme;
- vous souhaitez diversifier votre portefeuille de placement;
- vous avez une faible tolérance au risque de placement.

---

## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution mensuelle du revenu net, s'il en est. Ses gains en capital nets réalisés éventuels seront distribués annuellement en décembre. Les distributions seront réinvesties, à moins que vous ne nous

avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

**FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS**

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Parts de catégorie A	17,01	52,75	92,16	209,26
Parts de catégorie F	10,08	31,26	54,61	124,01

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS À VERSEMENT MENSUEL MARQUEST

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds de revenu et de titres de participation canadiens
Date d'établissement	Catégorie A : le 24 juin 2003 Catégorie F : le 7 février 2006
Titres offerts	Parts de catégories A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Catégorie A : 2,00 % Catégorie F : 0,75 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

**Objectifs de placement** Le Fonds cherche à procurer un rendement élevé sur les placements en investissant principalement dans des titres générant un revenu, tels que les titres à revenu fixe, les obligations, les actions ordinaires et les actions privilégiées.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

**Stratégies de placement**

Afin d'atteindre l'objectif du Fonds en ce qui concerne la partie du portefeuille du Fonds composée de titres de participation (y compris les fiducies de revenu), le gestionnaire de portefeuille :

- analyse les données financières de chaque placement éventuel afin de repérer les sociétés sous-évaluées présentant des données fondamentales en voie d'amélioration et un potentiel élevé de plus-value du cours;
- évalue les placements éventuels selon le ratio cours/bénéfice, le ratio cours/valeur comptable, le rendement des capitaux propres, les tendances des marges, les bénéfices estimatifs et la croissance des flux de trésorerie;
- examine des données économiques, les tendances du marché, les évaluations des actions, les niveaux des taux d'intérêt, la politique monétaire et d'autres facteurs permettant de déceler les tendances des cycles économiques;
- effectue une analyse qualitative des placements éventuels et peut s'entretenir avec les dirigeants des entreprises afin de choisir les placements dotés d'un potentiel de plus-value du cours le mieux ajusté aux risques;
- quant aux fiducies de revenu, se concentre sur l'analyse de la stabilité des flux de trésorerie afin d'évaluer la fiabilité des distributions ciblées;
- peut investir jusqu'à 49 % de l'actif net du Fonds dans des titres étrangers (y compris les titres d'autres fonds);
- peut vendre des options d'achat couvertes et des options de vente couvertes (garanties par des espèces) pour augmenter le revenu;
- peut recourir aux instruments dérivés (options et contrats à terme standardisés ou contrats à terme de gré à gré, par exemple) pour améliorer les rendements ou fournir une protection contre les pertes, pourvu que l'utilisation de tels instruments dérivés soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds et conforme aux règles imposées par les autorités

en valeurs mobilières (veuillez consulter la rubrique « Recours aux instruments dérivés » à la page 22);

- peut investir dans des titres émis par d'autres organismes de placement collectif (veuillez consulter la rubrique « Placements dans d'autres organismes de placement collectif » à la page 23);
- peut conclure des opérations de prêt de titres pour obtenir un revenu additionnel pour le Fonds (veuillez consulter la rubrique « Opérations de prêt de titres » à la page 24).
- se livrera à des opérations de négociation active afin de tirer profit d'opportunités du marché, ce qui pourra entraîner un taux de rotation des titres en portefeuille de plus de 70 %. La négociation active peut entraîner de plus importantes proportions de gains et/ou pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) sur les valeurs dans le portefeuille du Fonds et des frais de courtage plus élevés que ceux d'autres fonds communs. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et la performance du Fonds.

Quant à la partie du portefeuille du Fonds composée de titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

- choisit les durées à l'échéance en fonction des perspectives pour les taux d'intérêt;
- analyse la courbe de rendement pour repérer les titres offrant une bonne valeur relative;
- analyse les notes des émetteurs pour trouver les titres offrant les meilleurs rendements ajustés aux risques;
- investit dans un certain nombre d'émetteurs différents pour réduire le risque lié au crédit.

---

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

#### Risques inhérents à ce fonds

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres à revenu fixe et des titres de participation de sociétés canadiennes et du gouvernement du Canada qui génèrent un revenu. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux fiducies de revenu;
- le risque lié aux taux d'intérêt;
- le risque lié au marché;
- le risque lié au remboursement et à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux émetteurs.

Le Fonds est également soumis au risque lié aux catégories des titres. Si le Fonds investit dans des titres d'émetteurs étrangers et des instruments dérivés, il s'exposera aussi aux risques liés aux devises, aux instruments dérivés et aux placements étrangers. De la même façon, s'il conclut des opérations de prêt de titres, il s'exposera aussi au risque lié aux prêts de titres.

Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?? » à la page 3.

---

**QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?**
**Profil de l'investisseur**

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement à moyen terme;
- votre portefeuille est axé sur le revenu et l'appréciation du capital;
- vous souhaitez diversifier votre portefeuille de placement;
- vous avez une tolérance faible à moyenne au risque de placement.

---

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS**

Le Fonds a l'intention de verser une distribution mensuelle fixe de 0,02 \$ par part à l'égard des parts des catégories A et F, ce qui pourrait comprendre le revenu net, les gains en capital ou le remboursement du capital. Ses gains en capital nets réalisés éventuels seront distribués chaque année, en décembre. Les distributions seront réinvesties, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

**FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS**

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Parts de catégorie A	35,70	110,71	193,42	439,19
Parts de catégorie F	21,74	67,41	117,76	267,39

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.



## FONDS À VERSEMENT MENSUEL MARQUEST (CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS)

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds de revenu et de titres de participation canadien
Date d'établissement	Actions de série A : le 30 juin 2011 Actions de série F : le 30 juin 2011
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,75 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

**Objectifs de placement**

Le Fonds cherche à procurer aux investisseurs des rendements de placement élevés en investissant principalement dans des titres qui génèrent du revenu, tels que les fiducies de revenu, les obligations, et les actions ordinaires et privilégiées. Pour atteindre cet objectif, le Fonds investit uniquement dans des parts du Fonds à versement mensuel Marquest, que l'on nomme le fonds sous-jacent (les placements seront effectués dans des parts de catégorie F du fonds sous-jacent). L'objectif de placement du Fonds sous-jacent, lequel est décrit à la page 36, est compatible avec l'objectif de placement de ce Fonds. Nous sommes le gestionnaire de ce Fonds et du Fonds sous-jacent.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

**Stratégies de placement**

Le Fonds investit uniquement dans des parts du Fonds à versement mensuel Marquest. Vous pouvez consulter la description et les stratégies de placement du fonds sous-jacent à la page 36.

---

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

**Risques inhérents à ce fonds**

L'actif du Fonds sera investi dans des parts du Fonds à versement mensuel Marquest. Par conséquent, les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont :

- le risque lié aux modifications des politiques en matière de dividendes;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux fiducies de revenu;
- le risque lié aux taux d'intérêt;
- le risque lié au marché;
- le risque lié au remboursement et à l'épuisement du capital;
- le risque lié à des émetteurs spécifiques;
- le risque lié au fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent est également exposé au risque lié aux catégories de titres. Dans la mesure où le fonds sous-jacent investit dans des titres d'émetteurs étrangers et des instruments dérivés, il sera également exposé au risque lié aux devises, au risque lié aux instruments dérivés et au risque lié aux placements étrangers. Dans la mesure où le fonds sous-jacent conclut des opérations de prêt de titres, il sera également exposé au risque lié aux prêts de titres. Étant une série de la Société de fonds, le Fonds est exposé au risque lié aux séries d'un fonds.

Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

**Profil de l'investisseur**

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement à moyen terme;
- vous recherchez un portefeuille concentré sur le revenu et l'appréciation du capital;
- vous cherchez à diversifier votre portefeuille de placements;
- vous avez une tolérance faible à moyenne au risque de placement.

---

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le Fonds prévoit verser un dividende ordinaire mensuel en fonction des distributions que lui procurera son placement dans le fonds sous-jacent, déduction faite des frais applicables. Ses gains en capital nets réalisés éventuels seront versés sous forme de dividende annuellement en décembre. Les dividendes seront réinvestis, sauf si vous nous avisez par écrit que vous désirez les recevoir en espèces, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Actions de catégorie A	39,90	123,74	216,17	490,86
Actions de catégorie F	25,31	78,48	137,10	311,31

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL MARQUEST

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds équilibré de titres de participation mondiaux
Date d'établissement	Catégorie A : le 31 octobre 2006 Catégorie F : le 7 septembre 2006
Titres offerts	Parts de catégories A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Catégorie A : 2,1 % Catégorie F : 1,1 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux investisseurs des distributions mensuelles en espèces, tout en préservant et en protégeant la valeur de l'actif net du Fonds contre l'inflation grâce à la plus-value du capital, principalement par l'achat d'un groupement diversifié de titres de participation mondiaux composé principalement de sociétés à forte capitalisation qui génèrent des dividendes et de titres à revenu fixe.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

#### Stratégies de placement

L'approche du Fonds en matière de placement consiste à se concentrer sur les titres de participation qui génèrent des dividendes et les titres à revenu fixe. Cassels Investment Management Inc. (le « gestionnaire de placements ») agit à titre de gestionnaire de placements pour le Fonds. Le gestionnaire de placements gère le volet à revenu fixe du portefeuille de placement du Fonds. La pondération des placements dans chaque catégorie d'actifs dépend de la capacité du gestionnaire de placements de repérer des placements attrayants dans la catégorie d'actifs visée. Dans la catégorie d'actifs du portefeuille composée de titres de participation, le gestionnaire de placements cherche à investir dans des titres de participation générateurs de dividendes de sociétés internationales à forte capitalisation, dont les données financières et commerciales fondamentales sont solides et dont les dividendes et la croissance, historiquement, sont allés en augmentant et dont les perspectives sont favorables en la matière. Le gestionnaire de placements investit les titres à revenu fixe principalement dans des obligations de sociétés qui offrent un rendement élevé. Les titres à revenu fixe peuvent inclure des obligations garanties et non garanties, des titres de créance émis par des banques, des instruments dérivés, et d'autres titres liés à un revenu fixe. Le gestionnaire de placements peut investir dans des titres à revenu fixe dont la note est inférieure à celle des titres de première qualité ou qui ne sont pas notés, mais dont le rendement offert est supérieur à celui des titres de première qualité.

Les titres sont choisis après une analyse descendante du secteur visé, souvent un secteur en transition, afin de relever les facteurs clés. L'analyse porte sur des secteurs pour lesquels le gestionnaire de placements, et ses fonds liés et sociétés affiliées ont une compréhension et des connaissances approfondies. Les titres sont aussi choisis après une analyse ascendante de certaines sociétés spécifiques, afin de repérer leurs forces et faiblesses ainsi que les facteurs susceptibles d'affecter le cours des titres. Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de son actif net dans des parts liées à un indice. Les critères utilisés pour choisir de tels placements sont les mêmes que ceux pour le choix des

titres individuels.

Le Fonds peut utiliser d'autres instruments dérivés aux fins de couverture ou à d'autres fins, dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs de placement. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés spécifiques, comme des options, des swaps, des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme de gré à gré, afin :

- de couvrir les pertes associées à la hausse des taux d'intérêt;
- d'obtenir une couverture contre l'inexécution des obligations par des émetteurs de titres particuliers;
- d'être exposés à des titres à revenu fixe, sans investir directement dans les titres (lorsque la propriété de l'instrument dérivé est plus efficace ou moins coûteux que la propriété du titre à revenu fixe lui-même);
- de réduire le risque de fluctuations des devises;
- d'augmenter les revenus;
- de fournir une protection contre le risque de perte de valeur d'un ou de plusieurs titres.

Nous pouvons, à notre gré, modifier les stratégies de placement du Fonds, sans qu'il soit nécessaire de transmettre un avis ou d'obtenir une approbation.

---

## QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

### Risques inhérents à ce fonds

Les risques associés à un placement dans le Fonds peuvent inclure :

- le risque lié aux prix des marchandises;
- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux devises;
- le risque lié aux placements étrangers;
- le risque lié aux fiducies de revenu;
- le risque lié aux taux d'intérêt;
- le risque lié à la liquidité;
- le risque lié au marché;
- le risque lié au remboursement et à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux émetteurs.

Le Fonds est également soumis au risque lié aux catégories des titres. Si le Fonds investit dans des instruments dérivés, il s'exposera aussi au risque lié aux instruments dérivés. De la même façon, s'il conclut des opérations de prêt de titres, il s'exposera également au risque lié aux prêts de titres. Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

## QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

### Profil de l'investisseur

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement à moyen terme;
- vous recherchez un revenu après impôts qui augmente avec le temps;
- vous souhaitez à la fois préserver et augmenter le capital;
- vous souhaitez contribuer au volet revenu d'un portefeuille diversifié;
- vous avez une faible tolérance au risque de placement.

---

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS**

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution mensuelle fixe, qui pourrait comprendre le revenu net, les gains en capital ou un remboursement du capital. Ses gains en capital nets réalisés éventuels seront distribués annuellement en décembre. Les distributions seront réinvesties, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

**FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS**

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Parts de catégorie A	35,60	110,39	192,85	437,90
Parts de catégorie F	23,94	74,24	129,70	294,52

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES MARQUEST

---

### DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines
Date d'établissement	Parts de catégorie A : le 17 juillet 2014 Parts de catégorie F : le 17 juillet 2014
Titres offerts	Parts de catégorie A et de catégorie F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Catégorie A : 2,00 % Catégorie F : 1,00 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

**Objectifs de placement** Le Fonds vise principalement à procurer aux investisseurs une plus-value du capital à long terme, en investissant principalement dans un portefeuille de titres de participation producteurs de dividendes de sociétés à forte capitalisation inscrites à la cote d'une bourse américaine.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

**Stratégies de placement**

Afin d'atteindre l'objectif du Fonds, le gestionnaire de portefeuille investira dans un portefeuille de titres dont le rendement, au fil du temps, devrait dépasser le rendement de l'indice S&P 500, compte tenu du rendement global. À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille pourrait avoir recours à une stratégie d'achat d'options couvertes afin d'améliorer le rendement, à condition de remettre un préavis écrit d'au moins 60 jours avant le premier achat d'options couvertes.

Les titres seront sélectionnés selon la méthode ascendante fondamentale du gestionnaire de portefeuille permettant de repérer des sociétés présentant des occasions de placement à long terme supérieures fondées sur une gestion éprouvée, une position concurrentielle et des bilans solides. Les sociétés ayant des perspectives de croissance durables sont privilégiées. Le gestionnaire de portefeuille investit dans des sociétés lorsque leur cours du marché est intéressant par rapport à leur potentiel à long terme, et conserve un placement aussi longtemps que celui-ci continue d'offrir un potentiel de rendement intéressant.

Le Fonds pourra, de temps à autre, détenir une partie de son actif dans des réserves de caisse ou dans des placements à revenu fixe à court terme s'il manque d'occasions de placement intéressantes ou pour favoriser les flux de trésorerie.

---

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

**Risques inhérents à ce fonds**

La majorité de l'actif du Fonds sera investie dans des titres de participation de sociétés de grande capitalisation inscrites à la cote d'une bourse américaine. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques suivants :

- le risque lié aux modifications des politiques en matière de dividendes;
- le risque lié au marché;
- le risque lié aux placements étrangers;
- le risque lié aux devises;

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au remboursement et à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux émetteurs;
- le risque lié aux porteurs de titres importants.

Dans la mesure où le Fonds investira dans des instruments dérivés, il sera également exposé au risque lié aux instruments dérivés. De la même façon, s'il conclut des opérations de prêts de titres, il s'exposera également au risque lié aux prêts de titres.

Pour consulter la description complète de ces risques et des autres risques qui peuvent s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

#### Profil de l'investisseur

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement de moyen à long terme;
- vous êtes un investisseur qui recherche une exposition à des actions américaines;
- vous avez une tolérance faible à moyenne au risque de placement.

---

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution mensuelle fixe, qui pourrait comprendre le revenu net, les gains en capital ou un remboursement du capital. Ses gains en capital nets réalisés éventuels seront distribués annuellement en décembre. Les distributions seront réinvesties, à moins que vous nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

### FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Parts de catégorie A	29,19	90,53	158,15	359,10
Parts de catégorie F	17,22	53,40	93,30	211,84

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES MARQUEST (CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS)

---

### DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines
Date d'établissement	Actions de série A : le 22 juillet 2010 Actions de série F : le 22 juillet 2010
Titres offerts	Actions d'une société de placement à capital variable
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 1,00 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise principalement à procurer aux investisseurs une plus-value du capital à long terme, en investissant principalement dans un portefeuille de titres de participation producteurs de dividendes de sociétés à forte capitalisation inscrites à la cote d'une bourse américaine.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

#### Stratégies de placement

Afin d'atteindre l'objectif du Fonds, le gestionnaire de portefeuille investira dans un portefeuille de titres dont on s'attend à ce que le rendement, au fil du temps, soit supérieur à celui de l'indice S&P 500 compte tenu du rendement total. À l'occasion, le gestionnaire de portefeuille pourrait avoir recours à une stratégie d'achat d'options couvertes afin d'améliorer le rendement, à condition de remettre un préavis écrit d'au moins 60 jours avant le premier achat d'options couvertes.

Les titres seront sélectionnés selon la méthode ascendante fondamentale du gestionnaire de portefeuille permettant de repérer des sociétés présentant des occasions de placement à long terme supérieures fondées sur une gestion éprouvée, une position concurrentielle et des bilans solides. L'accent sera mis sur des sociétés ayant des perspectives de croissance durables. Le gestionnaire de portefeuille investit dans des sociétés lorsque leur cours du marché est intéressant par rapport à leur potentiel à long terme, et conserve un placement aussi longtemps que celui-ci continue d'offrir un potentiel de rendement intéressant.

Le Fonds pourra, de temps à autre, détenir une partie de son actif dans des réserves de caisse ou dans des placements à revenu fixe à court terme s'il manque d'occasions de placement intéressantes ou pour favoriser les flux de trésorerie.

---

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

#### Risques inhérents à ce fonds

La majeure partie de l'actif du Fonds sera directement ou indirectement investie dans des actions de sociétés à forte capitalisation inscrites en bourse aux États-Unis. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques suivants :

- le risque lié aux modifications des politiques en matière de dividendes;
- le risque lié au marché;
- le risque lié aux placements étrangers;
- le risque lié aux devises;



## Fonds américain de croissance des dividendes Marquest (catégorie de sociétés)

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au remboursement et à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux émetteurs.

Si le Fonds investit dans des instruments dérivés, le fonds sera aussi exposé au risque lié aux instruments dérivés. Par ailleurs, si le Fonds conclut des opérations de prêt de titres, le fonds sera aussi exposé au risque lié aux prêts de titres. En tant que série de la Société de fonds, le Fonds est également assujéti au risque lié aux séries d'un fonds.

Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

#### Profil de l'investisseur

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement de moyen à long terme;
- vous êtes un investisseur qui recherche une exposition à des actions américaines;
- vous avez une tolérance faible à moyenne au risque de placement.

---

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le Fonds a l'intention de verser un dividende ordinaire mensuel composé du revenu, s'il en est. Ses gains en capital nets réalisés éventuels seront versés sous forme de dividende annuellement en décembre. Les dividendes seront réinvestis, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

### FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE PAR LES INVESTISSEURS

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions de catégorie A	28,67	88,90	155,30	352,64
Actions de catégorie F	17,01	52,75	92,16	209,26

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES PLUS MARQUEST

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Services financiers
Date d'établissement	Parts de catégorie A : le 17 juillet 2014 Parts de catégorie F : le 17 juillet 2014
Titres offerts	Parts de catégorie A et de catégorie F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Catégorie A : 1,65 % Catégorie F : 0,65 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

#### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à recevoir des dividendes et des revenus de primes provenant de la vente d'options, tout en cherchant à obtenir une appréciation à long terme du capital, en investissant dans des titres du secteur financier canadien qui versent des dividendes et en ayant recours à une stratégie de vente d'options d'achat couvertes sur certains de ces titres.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

#### Stratégies de placement

Le Fonds prévoit investir dans un portefeuille concentré de 10 titres de participation, ou plus, du secteur financier canadien qui versent des dividendes, et composé principalement de banques d'affaires dont les revenus proviennent d'activités de prêts commerciaux, de prêts aux petites et moyennes entreprises, de services bancaires aux consommateurs et de services de gestion de patrimoine. En règle générale, une stratégie de placement modifiée privilégiant une pondération uniforme des placements sera utilisée. En vertu de cette stratégie, une pondération fixe sera attribuée à chaque titre, laquelle sera rééquilibrée trimestriellement. Il est prévu que la pondération fixe qui sera attribuée à certains titres sera la moitié de la pondération fixe des autres titres.

Pour ajouter au revenu de l'exercice provenant des dividendes versés sur les placements en titres de participation du Fonds et atténuer en partie le risque à la baisse qui pourrait autrement résulter, le Fonds vendra, à l'occasion, des options d'achat couvertes pour les titres de participation dont il est propriétaire. Aux termes de ces options d'achat couvertes, le Fonds vendra à l'acquéreur de l'option, moyennant le versement d'une prime (c.-à-d. une somme en argent versée au vendeur de l'option), soit le droit d'acheter le titre de participation du Fonds à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit d'exiger du Fonds un paiement égal à la différence entre la valeur des titres de participation et le prix d'exercice à la date de règlement. Les options d'achat peuvent être des options qui sont négociées sur une bourse de valeurs ou un marché hors cote. Le montant des options d'achat couvertes vendues par le Fonds peut varier.

Les ventes d'options d'achat couvertes font augmenter le revenu de l'exercice du Fonds d'un montant égal aux primes reçues, ce qui réduit la volatilité et atténue le risque de perte, en couvrant partiellement et jusqu'à concurrence des primes reçues par le Fonds, le risque de baisse des cours des titres visés par l'option. Si les titres de participation sous-jacents des options se négocient

## Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest

à un prix égal ou inférieur au prix d'exercice de l'option au moment du règlement, le Fonds profite du plein montant des primes reçues, moins les coûts de transaction associés à la vente des options. Si les titres de participation sous-jacents des options se négocient à un prix plus élevé que le prix d'exercice de l'option au moment du règlement, les options d'achat couvertes auront pour effet de limiter la plus-value du titre sous-jacent que le Fonds aurait autrement reçue, étant donné que le Fonds ne recevra aucun avantage économique si la valeur marchande du titre sous-jacent est plus élevée que le prix d'exercice de l'option.

Une partie du Fonds peut être détenue en espèces ou quasi-espèces pour faciliter les rentrées de fonds, fournir un moyen de régler les options d'achat couvertes, et constituer une réserve pour les placements en titres de participation qui pourraient être acquis dans l'avenir. Le montant en espèces ou quasi-espèces ainsi détenu par le Fonds sera établi de temps à autre, en se fondant sur les besoins du Fonds, tels qu'ils existent à ce moment.

Le Fonds se livre à des opérations de négociation active afin de tirer profit d'opportunités du marché, pouvant entraîner un taux de rotation du portefeuille de plus de 70 %. La négociation active peut entraîner de plus importantes proportions de gains et/ou pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) sur les valeurs dans le portefeuille du Fonds et des frais de courtage plus élevés que ceux d'autres fonds communs. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et la performance du Fonds.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de générer des revenus supplémentaires pour le Fonds (veuillez consulter la rubrique « Opérations de prêt de titres » à la page 24.

---

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

#### Risques inhérents à ce fonds

Compte tenu des objectifs et stratégies de placement du Fonds, les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont :

- le risque lié aux modifications des politiques en matière de dividendes;
- le risque lié aux catégories de titres;
- le risque lié à la concentration;
- le risque lié aux instruments dérivés;
- le risque lié au marché;
- le risque lié au remboursement et à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux émetteurs;
- le risque lié au fait qu'une personne détient un grand nombre de titres.

Dans la mesure où le Fonds conclut des opérations de prêt de titres, il sera également exposé au risque lié aux opérations de prêt de titres.

Veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3 pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques qui peuvent aussi s'appliquer au Fonds.

---

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

#### Profil de l'investisseur

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement à moyen terme;
- vous recherchez un portefeuille concentré spécifiquement dans le secteur bancaire canadien;

## Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest

- vous avez une tolérance faible à moyenne au risque de placement.

---

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds a l'intention de verser une distribution mensuelle qui pourra comprendre le revenu net ou les gains en capital. Ses gains en capital nets réalisés éventuels seront distribués annuellement en décembre.

Les distributions seront réinvesties, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

### FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Actions de catégorie A	20,69	64,15	112,07	257,47
Actions de catégorie F	9,66	29,96	52,34	118,84

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES PLUS MARQUEST (CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS)

---

### DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds	Services financiers
Date d'établissement	Actions de série A : le 10 novembre 2011 Actions de série F : le 10 novembre 2011
Titres offerts	Actions d'une société de placement à capital variable
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Série A : 1,65 % Série F : 0,65 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

#### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer des dividendes et des revenus de primes provenant de la vente d'options, tout en cherchant à obtenir une appréciation à long terme du capital, en investissant dans des titres du secteur financier canadien qui versent des dividendes et en ayant recours à une stratégie de vente d'options d'achat couvertes sur certains de ces titres.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

#### Stratégies de placement

Le Fonds prévoit investir dans un portefeuille concentré de 10 titres de participation, ou plus, du secteur financier canadien qui versent des dividendes, et composé principalement de banques d'affaires dont les revenus proviennent d'activités de prêts commerciaux, de prêts aux petites et moyennes entreprises, de services bancaires aux consommateurs et de services de gestion de patrimoine. En règle générale, une stratégie de placement modifiée privilégiant une pondération uniforme des placements sera utilisée. Dans le cadre de cette stratégie, une pondération fixe sera attribuée à chaque titre, laquelle sera rééquilibrée trimestriellement. Il est prévu que la pondération fixe qui sera attribuée à certains titres correspondra à la moitié de la pondération fixe des autres titres.

Pour ajouter au revenu de l'exercice provenant des dividendes versés sur les placements en titres de participation du Fonds et atténuer en partie le risque à la baisse qui pourrait autrement résulter, le Fonds vendra, à l'occasion, des options d'achat couvertes pour les titres de participation dont il est propriétaire. Aux termes de ces options d'achat couvertes, le Fonds vendra à l'acquéreur de l'option, moyennant le versement d'une prime (c.-à-d. une somme en argent versée au vendeur de l'option), soit le droit d'acheter le titre de participation du Fonds à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit d'exiger du Fonds un paiement égal à la différence entre la valeur des titres de participation et le prix d'exercice à la date de règlement. Les options d'achat peuvent être des options qui sont négociées sur une bourse de valeurs ou un marché hors cote. Le montant des options d'achat couvertes vendues par le Fonds peut varier.

Les ventes d'options d'achat couvertes font augmenter le revenu de l'exercice du Fonds d'un montant égal aux primes reçues, ce qui réduit la volatilité et atténue le risque de perte, en couvrant partiellement et jusqu'à concurrence des primes reçues par le Fonds, le risque de baisse des cours des titres visés par l'option. Si les titres de participation sous-jacents des options se négocient à un prix égal ou inférieur au prix d'exercice de l'option au moment du

## Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés)

règlement, le Fonds profite du plein montant des primes reçues, moins les coûts de transaction associés à la vente des options. Si les titres de participation sous-jacents des options se négocient à un prix plus élevé que le prix d'exercice de l'option au moment du règlement, les options d'achat couvertes auront pour effet de limiter la plus-value du titre sous-jacent que le Fonds aurait autrement reçue, étant donné que le Fonds ne recevra aucun avantage économique si la valeur marchande du titre sous-jacent est plus élevée que le prix d'exercice de l'option.

Une partie du Fonds peut être détenue en espèces ou quasi-espèces pour faciliter les rentrées de fonds, fournir un moyen de régler les options d'achat couvertes, et constituer une réserve pour les placements en titres de participation qui pourraient être acquis dans l'avenir. Le montant en espèces ou quasi-espèces ainsi détenu par le Fonds sera établi de temps à autre, en se fondant sur les besoins du Fonds, tels qu'ils existeront à ce moment.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de générer des revenus supplémentaires pour le Fonds (veuillez consulter la rubrique « Opérations de prêt de titres » à la page 24.

---

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

#### Risques inhérents à ce Fonds

Compte tenu des objectifs et des stratégies de placement du Fonds, les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont :

- le risque lié aux modifications des politiques en matière de dividendes;
- le risque lié aux catégories de titres;
- le risque lié à la concentration;
- le risque lié aux instruments dérivés;
- le risque lié au marché;
- le risque lié au remboursement et à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux émetteurs.

Durant la période de 12 mois se terminant le 31 mai 2017, Bank of Nova Scotia a représenté plus de 10 % de la valeur nette des actifs du Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés), atteignant un pourcentage maximum de 10,07 %.

Le portefeuille du Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés) sera également affecté par tous les risques décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » ci-dessus, page 2.

Dans la mesure où le Fonds conclut des opérations de prêt de titres, le fonds sera également exposé au risque lié aux prêts de titres.

Veuillez consulter la rubrique « Risque lié à la concentration » pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour consulter la description complète de ces risques et des autres risques qui peuvent s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? », à la page 3.

---

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

**Profil de l'investisseur**

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement à moyen terme;
- vous recherchez un portefeuille concentré spécifiquement dans le secteur bancaire canadien;
- vous avez une tolérance faible à moyenne au risque de placement.

---

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le Fonds a l'intention de verser un dividende mensuel, composé de dividendes sur le revenu ou les gains en capital. Ses gains en capital nets réalisés éventuels seront versés sous forme de dividende annuellement en décembre. Les dividendes seront réinvestis, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Actions de catégorie A	21,21	65,78	114,91	260,93
Actions de catégorie F	9,98	30,93	54,04	122,71

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MARQUEST

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds de titres de participation canadiens à petite capitalisation
Date d'établissement	Catégorie A : le 27 septembre 2004 Catégorie F : le 7 février 2006
Titres offerts	Parts de catégories A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Catégorie A : 2,50 % Catégorie F : 1,25 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à fournir ne croissance maximale du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes, en privilégiant les sociétés à petite capitalisation et à microcapitalisation. Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

#### Stratégies de placement

Afin d'atteindre l'objectif du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- analyse les données financières de chaque occasion de placement afin de repérer les sociétés sous-évaluées présentant un potentiel élevé de plus-value du cours;
- évalue le placement éventuel en fonction du potentiel de revenu, des flux de trésorerie et de la croissance des bénéficiaires;
- examine les données économiques, les tendances du marché, les évaluations des actions, les niveaux des taux d'intérêt, la politique monétaire et d'autres facteurs permettant de déceler les tendances des cycles économiques;
- effectue une analyse qualitative des occasions de placement et peut s'entretenir avec les dirigeants des entreprises afin de choisir les placements dotés d'un potentiel de plus-value du cours le mieux ajusté aux risques;
- a tendance à surpondérer considérablement l'exposition aux secteurs industriels qui affichent le meilleur potentiel de croissance, sans soumettre le Fonds à un niveau de risque déraisonnable;
- négocie activement sur le marché pour tirer profit des occasions qui se présentent, faisant en sorte que le taux de rotation du portefeuille pourrait dépasser 70 %. La négociation active pourrait occasionner une plus grande proportion de gains ou de pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) sur les titres du portefeuille du Fonds et des courtages plus élevés que ceux d'autres organismes de placement collectif. Il n'existe pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds;
- peut investir une part de l'actif du Fonds dans des titres non cotés en bourse;
- peut investir jusqu'à 49 % de l'actif net du Fonds dans des titres étrangers (y compris des titres d'autres fonds);
- peut recourir aux instruments dérivés (droits, bons de souscription, options, contrats à terme standardisés ou contrats à terme de gré à gré, par exemple) pour améliorer les rendements ou fournir une protection contre les pertes, pourvu que l'utilisation de tels instruments dérivés soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds et conforme aux règles imposées par les autorités en valeurs mobilières (veuillez consulter la rubrique « Recours aux instruments dérivés » à la page 22);



- peut investir dans des titres émis par d'autres organismes de placement collectif (veuillez consulter la rubrique « Placements dans d'autres organismes de placement collectif » à la page 23);
- peut conclure des opérations de prêt de titres pour obtenir un revenu additionnel pour le Fonds (veuillez consulter la rubrique « Opérations de prêt de titres » à la page 24).
- se livre à des opérations de négociation active afin de tirer profit d'opportunités du marché, pouvant entraîner un taux de rotation du portefeuille de plus de 70 %. La négociation active peut entraîner de plus importantes proportions de gains et/ou pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) sur les valeurs dans le portefeuille du Fonds et des frais de courtage plus élevés que ceux d'autres fonds communs. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et la performance du Fonds.

---

## QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

### Risques inhérents à ce fonds

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des actions ordinaires de petites sociétés canadiennes. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques suivants :

- le risque lié à la liquidité;
- le risque lié au marché;
- le risque lié aux petites sociétés;
- le risque lié aux émetteurs.

Durant la période de 12 mois se terminant le 31 mai 2017, Canopy Growth Corp. a représenté plus de 10 % de la valeur nette des actifs du Fonds de petites sociétés Marquest, atteignant un pourcentage maximum de 11,04 %.

Le portefeuille du Fonds de petites sociétés Marquest sera également affecté par tous les risques décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » ci-dessus, page 2.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres non cotés en bourse, ce qui pourrait l'exposer à un risque lié à la liquidité plus élevé. Si le Fonds investit dans des actions ordinaires de sociétés étrangères ou dans des instruments dérivés, il s'exposera aussi aux risques liés aux devises, aux instruments dérivés et aux placements étrangers. De la même façon, s'il conclut des opérations de prêt de titres, il s'exposera également au risque lié aux prêts de titres. Le Fonds est également assujéti au risque lié aux catégories des titres.

Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

## QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

### Profil de l'investisseur

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement de moyen à long terme;
- vous êtes un investisseur qui recherche une exposition aux secteurs des sociétés à petite capitalisation et à microcapitalisation;
- vous avez une tolérance moyenne à élevée au risque de placement.

---

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS**

Le Fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets réalisés éventuels chaque année, en décembre. Les distributions seront réinvesties, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

**FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS**

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Parts de catégorie A	36,96	114,62	200,24	454,69
Parts de catégorie F	22,37	69,36	121,17	275,14

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS DE RESSOURCES CANADIEN MARQUEST

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds de titres de participation canadiens
Date d'établissement	Catégorie A : le 24 juin 2002 Catégorie F : le 7 février 2006
Titres offerts	Parts de catégories A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Catégorie A : 2,00 % Catégorie F : 1,00 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation de sociétés canadiennes du secteur des ressources. Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

#### Stratégies de placement

Afin d'atteindre l'objectif du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- analyse les données financières de chaque occasion de placement afin de repérer les sociétés sous-évaluées présentant des données fondamentales en voie d'amélioration et un potentiel élevé de plus-value du cours;
- examine des données économiques, les tendances du marché, les évaluations des actions, les niveaux des taux d'intérêt, la politique monétaire et d'autres facteurs permettant de déceler les tendances des cycles économiques;
- effectue une analyse qualitative et peut s'entretenir avec les dirigeants des entreprises afin de choisir les placements dotés d'un potentiel de plus-value du cours le mieux ajusté aux risques;
- a tendance à surpondérer l'exposition à des secteurs industriels qui affichent le meilleur potentiel, sans soumettre le Fonds à un niveau de risque déraisonnable;
- négocie activement sur le marché pour tirer profit des occasions qui se présentent, ce qui fait en sorte que le taux de rotation du portefeuille pourrait dépasser 70 %. La négociation active pourrait entraîner une plus grande proportion de gains ou de pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) sur les titres du portefeuille du Fonds et des courtages plus élevés que ceux d'autres organismes de placement collectif. Il n'existe pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds;
- peut investir jusqu'à 49 % de l'actif net du Fonds dans des titres étrangers (y compris des titres d'autres fonds);
- peut recourir aux instruments dérivés (options, contrats à terme standardisés ou contrats à terme de gré à gré, par exemple) pour améliorer les rendements ou fournir une protection contre les pertes, pourvu que l'utilisation de tels instruments dérivés soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds et conforme aux règles imposées par les autorités en valeurs mobilières (veuillez consulter la rubrique « Recours aux instruments dérivés » à la page 22);
- peut investir dans des titres émis par d'autres organismes de placement collectif (veuillez consulter la rubrique « Placements dans d'autres organismes de placement collectif » à la page 23);
- peut conclure des opérations de prêt de titres pour obtenir un revenu additionnel pour le Fonds (veuillez consulter la rubrique « Opérations de prêt de titres » à la page 24).

- se livre à des opérations de négociation active afin de tirer profit d'opportunités du marché, pouvant entraîner un taux de rotation du portefeuille de plus de 70 %. La négociation active peut entraîner de plus importantes proportions de gains et/ou pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) sur les valeurs dans le portefeuille du Fonds et des frais de courtage plus élevés que ceux d'autres fonds communs. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et la performance du Fonds.

---

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

#### Risques inhérents à ce fonds

La majeure partie de l'actif du Fonds sera investie dans des titres de participation de sociétés canadiennes du secteur des ressources. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques suivants :

- le risque lié au marché;
- le risque lié à la concentration;
- le risque lié aux prix des marchandises;
- le risque lié aux émetteurs.

Durant la période de 12 mois se terminant le 31 mai 2017, Nexgen Energy a représenté plus de 10 % de la valeur nette des actifs du Fonds de ressources canadien Marquest, atteignant un pourcentage maximum de 10,47 %.

Le portefeuille du Fonds de ressources canadien Marquest sera également affecté par tous les risques décrits à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » ci-dessus, page 2.

Le Fonds est également soumis au risque lié aux catégories des titres. Si le Fonds investit également dans des instruments dérivés, dans des titres étrangers ou dans d'autres fonds qui investissent dans des titres étrangers, il s'exposera aussi aux risques liés aux devises, aux instruments dérivés, aux placements étrangers et au fonds sous-jacent. De la même façon, s'il conclut des opérations de prêt de titres, il s'exposera également au risque lié aux prêts de titres.

Veillez consulter la rubrique « Risque lié à la concentration » pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

#### Profil de l'investisseur

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement de moyen à long terme;
- vous êtes un investisseur qui recherche une exposition aux secteurs des ressources;
- vous avez une tolérance moyenne à élevée au risque de placement.

---

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets réalisés éventuels chaque année, en décembre. Les distributions seront réinvesties, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir

en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

**FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS**

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Parts de catégorie A	26,78	83,04	145,06	329,39
Parts de catégorie F	15,96	45,50	86,47	196,34

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.

## FONDS DE RESSOURCES CANADIEN MARQUEST (CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS)

---

### DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds de titres de participation canadiens
Date d'établissement	Actions de série A : le 25 juin 2004 Actions de série F : le 22 juillet 2010
Titres offerts	Actions d'une société de placement à capital variable
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible à 100 %
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 1,00 %

---

### QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance à long terme du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation de sociétés canadiennes du secteur des ressources. Afin d'atteindre cet objectif, le Fonds investit uniquement dans des parts du Fonds de ressources canadien Marquest, que l'on appelle le fonds sous-jacent (ces placements se font dans les parts de catégorie F du fonds sous-jacent). L'objectif de placement du fonds sous-jacent décrit à la page 57 du présent prospectus est compatible avec l'objectif de placement de ce Fonds. Nous sommes le gestionnaire de ce Fonds et du fonds sous-jacent.

Toute modification du principal objectif de placement doit être approuvée par les investisseurs.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investit uniquement dans des parts du Fonds de ressources canadien Marquest. Pour obtenir la description du Fonds et les stratégies de placement du fonds sous-jacent, veuillez consulter la page 57.

---

### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS CE FONDS?

#### Risques inhérents à ce fonds

L'actif du Fonds sera investi dans des parts du Fonds de ressources canadien Marquest. Par conséquent, les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié aux modifications des politiques en matière de dividendes;
- le risque lié au marché;
- le risque lié à la concentration;
- le risque lié aux prix des marchandises;
- le risque lié aux émetteurs;
- le risque lié au fonds sous-jacent.

Dans la mesure où le fonds sous-jacent investit dans des instruments dérivés, des titres étrangers ou d'autres fonds qui investissent dans des titres étrangers, le Fonds sera aussi exposé aux risques liés aux devises, aux instruments dérivés et aux placements étrangers. Si le fonds sous-jacent conclut des opérations de prêt de titres, le Fonds sera exposé au risque lié aux prêts de titres. En tant que série de la Société de fonds, le Fonds est assujéti au risque lié aux séries d'un fonds.

## Fonds de ressources canadien Marquest (catégorie de sociétés)

Pour obtenir la description plus détaillée de ces risques et des autres risques pouvant s'appliquer au Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la page 3.

---

### QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

#### Profil de l'investisseur

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous avez des objectifs de placement de moyen à long terme;
- vous êtes un investisseur qui recherche une exposition aux secteurs des ressources;
- vous avez une tolérance moyenne à élevée au risque de placement.

---

### POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le Fonds prévoit verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital, s'il en est, en décembre. Les dividendes seront réinvestis, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en liquidités, sauf en ce qui concerne les régimes à impôt différé offerts par Marquest, pour lesquels les distributions doivent être réinvesties.

Veuillez consulter la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

---

### FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

<b>Frais payables sur :</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Actions de catégorie A	26,67	82,71	144,49	328,10
Actions de catégorie F	15,65	48,52	84,76	192,47

Pour connaître les hypothèses que nous sommes tenus d'utiliser pour les besoins de la présentation de ce tableau, veuillez consulter la rubrique « Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 25. Pour obtenir d'autres renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez consulter la rubrique « Frais » à la page 14.



### Fonds Marquest

- Fonds marché monétaire Marquest
- Fonds de revenu à court terme Marquest (catégorie de sociétés)
- Fonds d'obligations canadiennes Marquest
- Fonds canadien de revenu fixe Marquest
- Fonds à versement mensuel Marquest
- Fonds à versement mensuel Marquest (catégorie de sociétés)
- Fonds équilibré mondial Marquest
- Fonds américain de croissance des dividendes Marquest
- Fonds américain de croissance des dividendes Marquest (catégorie de sociétés)
- Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest
- Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest (catégorie de sociétés)
- Fonds de petites sociétés Marquest
- Fonds de ressources canadien Marquest
- Fonds de ressources canadien Marquest (catégorie de sociétés)

La notice annuelle, l'aperçu des Fonds, les états financiers, et les rapports de la direction sur le rendement du fonds renferment d'autres renseignements sur les Fonds Marquest. Ces documents sont intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié, ce qui signifie qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils avaient été reproduits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit de ces documents en composant, sans frais, le 1-888-964-3533, ou auprès de votre courtier, ou par courriel à [clientservices@marquest.ca](mailto:clientservices@marquest.ca).

Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds Marquest, comme les circulaires d'information et les contrats importants, peuvent être consultés sur notre site Internet, à [www.marquest.ca](http://www.marquest.ca), ou sur le site de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Certains renseignements figurant sur ces sites ne sont disponibles qu'en anglais.

### MARQUEST GESTION D'ACTIFS INC.

161, Bay Street, bureau 4420  
C. P. 204  
Toronto (Ontario)  
Tél. : 1-888-964-3533  
Site Web : [www.marquest.ca](http://www.marquest.ca) Courriel : [clientservices@marquest.ca](mailto:clientservices@marquest.ca)